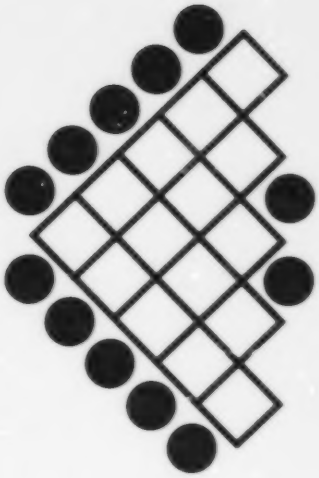

# LISTE ANNOTÉE D'ARBITRES DES GRIEFS

présentée par
le Conseil consultatif du travail
et de la main-d'œuvre

18e ÉDITION

en vigueur
du 1er juillet 1987
au 31 mars 1988

Gouvernement du Québec
Ministère du
Travail

ISBN 2-550-17730-4
ISSN 0229-9062

Dépôt légal — 3e trimestre 1987
Bibliothèque nationale
du Québec

# Sommaire


AVANT-PROPOS ..... 3

CARACTÉRISTIQUES DE LA LISTE ANNOTÉE, ÉDITION 1987-1988 ..... 7

CONFECTION DE LA LISTE ANNOTÉE ..... 11

LISTE DES ARBITRES PAR VILLE ..... 15

LES ARBITRES ..... 19

LA CONFÉRENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC ..... 79

LES ANNEXES :

A. Règles d'éthique applicables aux arbitres ..... 93

B. Statistiques concernant l'arbitrage des griefs ..... 95

C. Règlement sur la rémunération des arbitres de différend et de grief ..... 101

D. Règlement sur le dépôt d'une sentence arbitrale et les renseignements relatifs à la durée des étapes de la procédure suivie pour l'arbitrage ..... 105

E. Les dispositions législatives en vertu desquelles un tiers peut être appelé à intervenir comme arbitre ..... 107

F. Règlement sur la rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte dans l'industrie de la construction ..... 111

113

# Avant-propos

# Avant-propos

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre publie cette année la dix-huitième édition de la *Liste annotée d'arbitres des griefs*. Cette liste est publiée et transmise aux parties par le C.C.T.M. pour leur faciliter le choix contractuel d'un arbitre. Elle est aussi transmise au ministre du Travail pour les fins des articles 77 du *Code du travail* et 126 de la *Loi sur les normes du travail*.

Cette année, le C.C.T.M. a révisé ses règles d'éthique, notamment celles relatives à la rémunération. Cependant, au moment de la mise sous presse de la présente édition de la *Liste*, le ministre du Travail n'avait pas encore donné suite à la recommandation du C.C.T.M. de rendre le *Règlement sur la rémunération des arbitres de différend et de grief* compatible avec ces nouvelles règles d'éthique adoptées par le Conseil.

Le président,
Raymond Parent

# Caractéristiques de la Liste annotée, édition 1987-1988

# Caractéristiques de la Liste annotée, édition 1987-1988

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre a dressé cette année une liste de 117 arbitres.

## La présentation de la Liste

La *Liste* permet aux utilisateurs de connaître le profil professionnel de chacun des arbitres : expérience professionnelle, disponibilité, nombre approximatif de décisions en carrière, délai moyen pour rendre sentence, etc.

Compte tenu de nouvelles règles d'éthique qui leur sont applicables, la *Liste* permet de plus aux utilisateurs de savoir si l'arbitre s'est réservé la possibilité de faire des ententes particulières quant à sa rémunération.

En annexe, sont reproduits le code d'éthique du C.C.T.M., des statistiques sur l'arbitrage, les règlements relatifs à la rémunération des arbitres et au dépôt des sentences arbitrales ainsi que diverses autres dispositions législatives concernant l'arbitrage.

Enfin, une section de la publication est mise à la disposition de la Conférence des arbitres du Québec afin de lui permettre de faire connaître ses membres, ses activités et son code de déontologie.

## Le délai moyen des sentences arbitrales

Nous recommandons finalement aux utilisateurs de la *Liste* annotée d'avoir deux réserves à l'esprit lorsqu'ils prennent connaissance du délai moyen que nous rapportons pour chaque arbitre :

- d'une part, les arbitres qui président régulièrement des tribunaux à trois ne peuvent rendre leur décision aussi rapidement que ceux qui agissent exclusivement à titre d'arbitre unique ;
- d'autre part, certains arbitres ne déposent pas toujours les sentences qu'ils rendent avec le formulaire requis. Leur délai moyen est ainsi calculé sur une base fragmentaire ; il y a lieu en regardant le délai indiqué à la *Liste* de jeter également un coup d'oeil sur le nombre de décisions déposées avec formulaire.

Les délais sont toujours indiqués en *jours*.

## Les modifications à la Liste

### Retraits

Les noms de MM. Jean-Guy Michaud, Adrien Plourde et Serge Simard ont été retirés de la *Liste* à leur demande.

### Les nouveaux arbitres

Les noms de treize nouveaux arbitres se sont ajoutés à la *Liste*. Il s'agit de Mme Diane Veilleux et de MM. Jean R. Beaulieu, Jean J. Bleau, Pierre Descoteaux, J. Vincent Fleury, Réal Gauthier, Claude-Henri Gendreau, Émile Labelle, Serge Lafiamme, Harold B. Lande, Pierre Laporte, Jean-Yves Tremblay et Gilles Trudeau.

### L'inscription pour 1988-1989

Toute personne qui voudrait voir son nom porté à la *Liste annotée* en vigueur à compter d'avril 1988 devra poser directement sa candidature auprès du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre avant le 15 septembre 1987.

# Confection de la Liste annotée

## Confection de la Liste annotée

Au cours des ans, le C.C.T.M. a progressivement élaboré, en rapport avec la confection d'une *Liste annotée*, des règles d'éthique, des critères de sélection et certaines exigences particulières.

À titre d'exemple, il a formulé une règle quant à la disponibilité des arbitres inscrits à la *Liste* : celui qui ne rend pas cinq décisions au cours d'une année peut voir son nom rayé de la *Liste annotée* subséquente.

Le Conseil s'est aussi intéressé à la rémunération des arbitres. Les règles qu'il a adoptées à cet égard sont incluses dans les règles d'éthique qui apparaissent à l'annexe A de la présente édition.

Pour éviter toute confusion, il y a lieu de noter que les arbitres se sont également dotés de leur propre code de déontologie dans le cadre des activités de la Conférence des arbitres du Québec. On retrouve également le texte de ce code dans la présente édition (voir page 79).

## La sélection

Chaque année, le C.C.T.M. met sur pied un comité pour étudier les candidatures des personnes intéressées à voir porter leur nom à la *Liste annotée*.

Formé de membres du C.C.T.M., ce comité représente le patronat, les centrales syndicales et le ministère du Travail.

Ce comité procède à la sélection en tenant compte des critères suivants :

1) Tout candidat doit être apte à respecter chacune des règles d'éthique établies par le Conseil et il doit s'engager à le faire.
2) Tout candidat doit démontrer qu'il détient une expérience suffisante de l'arbitrage et du milieu des relations du travail.
3) Un candidat doit être jugé suffisamment préparé sur le plan de ses connaissances, démontrer un bon esprit de synthèse, et être prêt à se conformer aux recommandations que le Conseil pourrait lui faire à cet égard.
4) Tout candidat doit faire l'unanimité au sein du Conseil lorsqu'il est appelé à se prononcer sur sa candidature.

En plus de ces critères de sélection, le Conseil doit aussi analyser les candidatures en fonction des facteurs suivants :

- lorsque les arbitres semblent répondre, de façon générale, aux besoins des parties, il n'apparaît pas utile de nommer de nouveaux arbitres ;

- pour déterminer le besoin des parties, il faut d'abord savoir s'il y a eu augmentation du nombre de griefs soumis à l'arbitrage au cours de l'année qui se termine ; il y a lieu de voir aussi si des arbitres ont l'intention d'être moins actifs ou de se retirer complètement ;

- il faut tenir compte finalement de certains besoins spécifiques ; si le nombre d'arbitres n'est pas suffisant dans une région donnée ou dans une discipline donnée, le comité de sélection doit attacher une importance particulière aux candidatures qui peuvent répondre à ces besoins.

## Le candidat

Ceci dit, la personne qui veut être inscrite à la *Liste annotée* doit d'abord démontrer dans quelle mesure sa formation scolaire et son expérience de travail constituent une préparation adéquate pour agir à titre d'arbitre.

Les candidats doivent aussi se questionner sur les règles d'éthique qu'ils auront à respecter. Leur occupation leur permettra-t-elle de faire de l'arbitrage tout en se conformant à ces règles ? Risqueront-ils de se retrouver en situation de conflit d'intérêts ?

Il faut souligner en dernier lieu que les membres du comité de sélection vérifient les informations données par les candidats et qu'ils procèdent à des consultations au sein de leur association respective pour savoir si ces candidats auraient la confiance des parties pour agir à titre d'arbitre.

Le candidat retenu le sera finalement, non seulement parce qu'il correspond à tous ces critères, mais aussi et principalement parce que le Conseil juge unanimement qu'il répondra à un besoin dans le cadre de notre régime d'arbitrage.

À l'occasion, le Conseil pourra même retenir le nom d'un candidat dont l'expérience paraît insuffisante s'il juge que celui-ci répond à un besoin très spécifique. Un tel candidat devra toutefois suivre alors un programme de formation comprenant des stages et, au besoin, des cours théoriques.

# Liste des arbitres par ville

## Liste des arbitres par ville

**Alma :**
FLEURY, J. Vincent
MORENCY, Jean M.

**Ayer's Cliff :**
BRAZEAU, Gaston

**Baie-Comeau :**
FRANCOEUR, François

**Beauport :**
MÉNARD, Jean-Guy

**Berthierville :**
SYLVESTRE, André

**Bic :**
VEILLEUX, Diane

**Boucherville :**
DÉOM, André

**Brossard :**
BOISVERT, Marc
LUSSIER, Jean-Pierre

**Chicoutimi :**
CÔTÉ, Gabriel M.
TRUCHON, André

**Danville :**
GEOFFROY, Gilles J.

**Dorval :**
LEFEBVRE, Bernard

**Drummondville :**
JUTRAS, Germain

**Hull :**
BERGERON, Viateur
CARRIER, Denis

**Iberville :**
LABERGE, Jacques

**Île-des-Soeurs :**
LEBOEUF, Raymond

**Jonquière :**
TREMBLAY, Jean-Yves
TURCOTTE, Jean-Jacques

**Lac-Beauport :**
SAINT-LAURENT, Jacques
TOUSIGNANT, Lyse

**Laval :**
DUFRESNE, Pierre N.
FORTIER, Guy
IMBEAU, Paul
LEGENDRE, Raymond
MOALLI, Émile
ROUSSEAU, André
SABOURIN, Diane

**Lorraine :**
HAMELIN, François

**Mercier :**
LEFEBVRE, Ovila

**Mont-Royal :**
BLEAU, Jean J.
DOUCET, René
FOISY, Claude H.
LAURIN, Georges E.

**Mont-Saint-Hilaire :**
DUPUIS, Claude

**Montmagny :**
MORIN, Marcel

**Montréal :**
ABRAMOWITZ, Mark
BOIVIN, Jean-Roch
BOLDUC, Michel
BRODY, Bernard
CLOUTIER, Pierre
CORRIVEAU, Alain
CÔTÉ, Marcel
COURNOYER, André
COURTEMANCHE, Louis B.
D'AOUST, Claude
DESLIERRES, Jean-Paul
DULUDE, Guy E.

DURAND, Jean-Yves
FABIEN, Claude
FORGET, Marcel
FRUMKIN, Harvey
GAGNON, Jean-Denis
GRAVEL, Marc
GUILBERT, Marcel
JASMIN, Pierre
JOBIN, Carol
LABELLE, Émile
LACHAPELLE, Pierre-André
LADOUCEUR, André
LAFLAMME, Serge
LANDE, Harold B.
LAPORTE, Pierre
LAROUCHE, Viateur
LIPPÉ, René
MARTIN, Roger G.
SAVOIE, Réginald
SMITH, Éric M.
TRUDEAU, Gilles

**Outremont:**
BERGERON, André
GOSSELIN, René
LALANDE, Léon

**Québec:**
BARRÉ, Alain
BÉLANGER, Laurent
BERNIER, Jean
COSSETTE, Laurent
DESCHÊNES, Jean-Paul
DESNOYERS, Gilles
DUPONT, Jacques
FERLAND, Gilles
FORTIER, François G.
GAUTHIER, Paule
GAUVIN, Jean
LAFLAMME, Gilles
LANGLOIS, Maxime
LAROCQUE, Alain
MORIN, Fernand

**Rimouski:**
CASGRAIN, André P.
GENDREAU, Claude-Henri

**Rivière-du-Loup:**
PELLETIER, Gaétan

**Rosemère:**
DESCÔTEAUX, Pierre

**Saint-Étienne de Lauzon:**
SOLASSE, Bernard

**Sainte-Foy:**
GAGNON, Huguette
RONDEAU, Claude
ROY, Léonce E.

**Saint-Hyacinthe:**
SYLVESTRE, Jacques

**Saint-Jean-sur-Richelieu:**
LAUZON, Claude
TREMBLAY, Roland

**Saint-Jérôme:**
BERGEVIN, Michel

**Saint-Joseph-de-Beauce:**
CLICHE, Nicolas

**Saint-Lambert:**
LALANCETTE, Jean-Paul

**Sainte-Mélanie:**
GAUTHIER-MONTPLAISIR, Francine

**Saint-Nicolas:**
BLOUIN, Rodrigue

**Saint-Sauveur-des-Monts:**
LAVOIE, Léopold

**Sainte-Thérèse:**
BEETZ, Pierre

**Sept-Îles:**
GAUTHIER, Réal

**Sherbrooke:**
DUBÉ, Jean-Louis
LAVOIE, Jean-Marie
LEMIEUX, Jean-Paul
MARCHETERRE, Richard

**Sillery:**
CÔTÉ, André C.
SEXTON, Jean

**Sorel:**
BLAIS, Gilles

**Val-d'Or:**
BEAULIEU, Jean R.

# Les arbitres

**ABRAMOWITZ, Mark**
2050, rue Mansfield
Bureau 1404
Montréal H3A 1Y9
Tél.: (514) 842-5955 (bureau)
(514) 683-6223 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre du secteur de l'éducation depuis 1977
- Pratique générale du droit depuis 1961

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 159

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **21**

Avec formulaire: 19

Sans formulaire: 2

L.N.T.: 9

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 47

*NOTE*: L'abréviation L.N.T. se réfère aux décisions rendues en vertu de la *Loi sur les normes du travail.*

**BARRÉ, Alain**
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-3926 (bureau)
(418) 694-0850 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- D.E.A. et LL.D., U. de Lyon

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1977
- Agent de recherche au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec en 1974-1975
- Collaborateur extérieur de l'Institut international d'études sociales, B.I.T., Genève

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **1**

Avec formulaire: 0

Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 223

**BEAULIEU, Jean R.**
855, 3e avenue
Bureau 202
C.P. 520
Val-d'Or J9P 4P5
Tél.: (819) 825-4153 (bureau)
(819) 825-3005 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique générale du droit avec orientation en relations du travail depuis 1971
- A agi comme procureur de plusieurs commissions scolaires et de municipalités
- A agi comme arbitre patronal dans le secteur hospitalier et comme arbitre de partie et assesseur au sein de conseils d'arbitrage (policiers-pompiers)
- Est arbitre désigné pour l'application de contrats de construction et dans certaines conventions collectives

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 30

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**BEETZ, Pierre**
728, rue Latour
Sainte-Thérèse J7E 2L6
Tél.: (514) 430-3116 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- D.E.C. en mécanique, École technique de Montréal (1950)

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre
- Gérant général de l'Association des employeurs de la Baie James pour la période 1983-1984
- A agi comme coordonnateur et directeur de l'approvisionnement et responsable des relations du travail dans le territoire de la Baie James, de 1977 à 1982
- A agi comme gérant de projet et directeur administratif dans le secteur privé, plus particulièrement dans le domaine de la construction depuis 1950
- Membre de l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 18

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **6**
Avec formulaire: 5
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 12

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 34

**BÉLANGER, Laurent**
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2794 (bureau)
(418) 653-4489 (résidence)

ÉTUDES

- Ph.D., U. de l'État du Michigan
- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Directeur du Département des relations industrielles de l'U. Laval et professeur dans les cours suivants: principes d'administration, direction du personnel, psycho-sociologie de l'entreprise, développement organisationnel
- A publié en 1977 le volume « Gestion des ressources humaines: approche systémique »
- Responsable d'une étude pour « l'Équipe spécialisée en relations du travail »: « Évolution du patronat et répercussion sur les attitudes et pratiques patronales au Québec »
- Secrétaire de la Commission de recherche sur les effets de la conversion industrielle à Domtar (Windsor Mills), 1964

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 182

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 4
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 25

*NOTE*: Cet arbitre terminait un congé sabbatique en septembre 1985.

**BERGERON, André**
215, avenue McDougall
Outremont H2V 3P3
Tél.: (514) 277-5985 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Inscrit depuis mai 1980 à la liste des arbitres annexée au *Décret de la construction*
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de septembre 1978 à septembre 1983
- Directeur du contentieux de l'Office de la construction du Québec, de juin 1976 à juin 1978
- Secrétaire du Conseil d'administration et adjoint au directeur général de la Commission de l'industrie de la construction (C.I.C.), de juin 1974 à juin 1976
- En 1974-1975, aussi directeur « par intérim » du Service du personnel de la C.I.C.

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 227

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **35**
Avec formulaire: 34
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 97

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**BERGERON, Viateur**
167, rue Notre-Dame
Hull J8X 3T3
Tél.: (819) 770-7928 (bureau)
(819) 771-8614 (résidence)

ÉTUDES

- Licence, D.E.S. et doctorat en droit, U. d'Ottawa

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de carrière à la Faculté de droit (section de droit civil) de l'U. d'Ottawa depuis 1960
- Pratique du droit à temps partiel depuis 1961
- Bâtonnier du Québec pour l'année 1977-1978
- A publié de nombreux rapports et articles de nature juridique
- Président du Conseil interprofessionnel du Québec en 1982-1983 et 1983-1984

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 39

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 1
Avec formulaire: 1
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 27

**BERGEVIN, Michel**
423, rue Labelle
Saint-Jérôme J7Z 5L4
Tél.: (514) 436-8166 (bureau)
(514) 430-5670
(ligne directe de Mtl)
(514) 227-3251 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit depuis 1971, particulièrement en droit civil et administratif
- Arbitre des griefs depuis 1982 dans les secteurs public et privé et en vertu de la *Loi sur les normes du travail*
- Agit comme président de tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1983
- Fait partie de la liste des présidents suppléants de conseils de discipline en vertu du *Code des professions* depuis le 1er janvier 1984
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de 1978 à 1983

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 222

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 44
Avec formulaire: 30
Sans formulaire: 14
L.N.T.: 14

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 60

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**BERNIER, Jean**
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-7331 (bureau)
(418) 681-8383 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- Études supérieures en sociologie du travail, U. de Paris
- Doctorat en sciences sociales du travail, Faculté de droit et des sciences économiques de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1968
- Vice-doyen de la Faculté des sciences sociales, de 1980 à 1984
- Professeur invité de droit du travail comparé dans plusieurs universités étrangères
- Auteur de plusieurs études dans le domaine des relations du travail
- Responsable du laboratoire de recherche sur les conventions collectives, de 1968 à 1973

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 78

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 1
Avec formulaire: 1
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 113

*NOTE*: Cet arbitre terminait un congé sabbatique en juin 1985.

**BLAIS, Gilles**
50, rue du Roi
Bureau 1
Sorel J3P 4M6
Tél.: (514) 742-4123 (bureau)
(514) 742-4998 (résidence)

ÉTUDES

- Ph.D. en administration (relations industrielles), U. de Californie à Los Angeles
- Maîtrise en commerce, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de relations industrielles et de relations humaines à la Faculté d'administration de l'U. de Sherbrooke depuis 1967
- Oeuvre en pratique privée, à titre de comptable agréé, depuis 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 180

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 9
Avec formulaire: 8
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 25

**BLEAU, Jean J.**
C.P. 694
Succursale Mont-Royal
Mont-Royal H3P 3G4
Tél.: (514) 733-2684 (bureau)

ÉTUDES

- B.Sc.A. en génie mécanique et industriel
- Diplôme en administration, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- À son compte à titre de conseiller en personnel et en relations industrielles depuis août 1983
- A agi comme directeur du personnel et des relations industrielles, chez Canron Inc., de 1969 à 1983
- À l'emploi d'Alcan Ltée, où il a occupé successivement les fonctions d'ingénieur, de conseiller en personnel et en relations industrielles, de surveillant du personnel et de directeur du personnel, de 1955 à 1966

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: —

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**BLOUIN, Rodrigue**
266, de la Corniche
Saint-Nicolas G0S 2Z0
Tél.: (418) 656-3812 (bureau)
(418) 831-6429 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1974 (droit du travail, arbitrage des griefs, accréditation syndicale)
- Agent de recherche à la Direction générale de la recherche du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1969 à 1974, où il a occupé successivement à compter de 1972 les fonctions de responsable du Service des études juridiques et de directeur général adjoint par intérim
- Pratique du droit, de 1967 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 308

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **28**

Avec formulaire: 17

Sans formulaire: 11

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 56

**BOISVERT, Marc**
1580, boul. Provencher
Bureau 202
Brossard J4W 3B3
Tél.: (514) 671-1925 (bureau)
(514) 655-3982 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre dans le secteur fédéral depuis 1981
- Président de conseils d'arbitrage dans le secteur de l'éducation
- Directeur du contentieux de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1977 à 1979
- Pratique générale du droit de 1968 à 1973 à Amos, Abitibi: a agi durant cette période comme procureur de la Commission de l'industrie de la construction, de la Commission du salaire minimum, de la Confédération des syndicats nationaux et de la Fédération des travailleurs du Québec et aussi comme négociateur de conventions collectives pour la ville d'Amos et pour l'Association des policiers de la ville de Matagami

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 339

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **61**

Avec formulaire: 51

Sans formulaire: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 80

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**BOIVIN, Jean-Roch**
58, rue de Brésoles
Bureau 3
Montréal H2Y 1V5
Tél.: (514) 288-7422 (bureau)

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Depuis 1984, retour à la pratique du droit en société au cours de laquelle il a agi comme médiateur spécial dans certains dossiers
- Conseiller spécial puis chef de cabinet du Premier ministre du Québec, de 1976 à 1984
- Arbitre des griefs, de 1972 à 1976
- Pratique du droit, de 1956 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 50

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'a pas déposé de décisions entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986.

**BOLDUC, Michel**
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 700
Montréal H2Y 2Y5
Tél.: (514) 871-9266 (bureau)
(514) 481-2081 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et licence en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- École nationale d'administration publique, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à titre d'arbitre depuis 1980
- Secrétaire général de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale (Commission Cliche), de 1974 à 1976
- Agent de relations du travail à la Direction générale des relations du travail du ministère de la Fonction publique du Québec, de 1967 à 1969
- Pratique du droit depuis 1968, dans la Fonction publique jusqu'en 1973, et en pratique privée depuis

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 470

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **32**
Avec formulaire: 30
Sans formulaire: 2
L.N.T.: 17

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 42

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**BRAZEAU, Gaston**
749, rue Principale
Ayer's Cliff J0B 1C0
Tél.: (819) 564-0191 (bureau)
(819) 838-5621 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en commerce, U. d'Ottawa

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Directeur et conseiller en relations industrielles dans le secteur privé, de 1958 à 1980
- Consultant en ressources humaines depuis 1973
- A agi comme procureur et arbitre patronal en matière de griefs et de différends et a négocié des conventions collectives

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 21

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **14**
Avec formulaire: 14
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 10

**BRODY, Bernard**
École des relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7708 ou 343-6627 (bureau)
(514) 273-0312 (résidence)

ÉTUDES

- Ph.D. et maîtrise en sciences économiques, U. McGill
- Bacc. en économique, U. Sir George Williams

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur en économie du travail et relations industrielles depuis 1969
- Arbitre des griefs et des différends depuis 1971
- Membre du Comité d'adjudication (changements technologiques), Bureau de poste, Ottawa
- Président du comité de reclassement de la main-d'oeuvre, chez Dupuis et Frères Ltée en 1978-1979 et chez Swift Canadian Co. Ltd., de 1969 à 1970
- Chargé de cours en personnel et relations industrielles à l'U. McGill (pour les élèves de M.B.A.), de 1967 à 1969
- Économiste régional pour le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Canada, de 1965 à 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 245

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **10**
Avec formulaire: 9
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 31

**CARRIER, Denis**
45, rue Brady
Hull J8Y 5L5
Tél.: (613) 564-3267 & 564-5023 (bureau)
(819) 777-1746 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en commerce, U. de Sherbrooke
- Diplôme de l'Institut d'études politiques, U. de Paris
- Doctorat en sciences économiques (D.U.P.), U. de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de carrière à l'U. d'Ottawa depuis juillet 1962; chargé de cours, de 1962 à 1965, professeur adjoint, de 1965 à 1969 et professeur agrégé depuis 1969
- Vice-recteur adjoint (enseignement et recherche) depuis novembre 1980 et doyen de la Faculté des sciences sociales de l'U. d'Ottawa, d'avril 1970 à 1980
- Directeur des études à la Faculté des sciences sociales, de 1965 à 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 171

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **3**
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 60

**CASGRAIN, André P.**
2, rue Saint-Germain Est
Bureau 400
C.P. 580
Rimouski G5L 7C6
Tél.: (418) 723-3302 (bureau)
(418) 723-5129 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique générale du droit en société depuis 1950
- Arbitre des griefs depuis 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 481

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **19**
Avec formulaire: 19
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 47

**CLICHE, Nicolas**
833, avenue du Palais
C.P. 1120
Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0
Tél.: (418) 397-5295 (bureau)
(418) 397-5376 (résidence)
ou
2795, Place Darlington, app. 2
Montréal H3S 1L4

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Scolarité de maîtrise en droit, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit depuis 1975
- Arbitre des griefs depuis 1981
- Membre du Tribunal des droits de la personne du Canada depuis 1986

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 183

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **48**
Avec formulaire: 6
Sans formulaire: 42
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 13

**CLOUTIER, Pierre**
837, rue Gilford
Montréal H2J 1P1
Tél.: (514) 522-1590 (bureau)
(514) 524-6317 (résidence)

ÉTUDES

- Licence (1968) et maîtrise en droit (1982), U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre dans le secteur des affaires sociales depuis 1984
- Commissaire adjoint au placement au ministère du Travail du Québec, de 1978 à 1982
- Pratique privée en droit criminel, droit social et droit du travail depuis 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 24

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 9
Avec formulaire: 9
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 20

**CORRIVEAU, Alain**
3600, avenue du Parc
Bureau 512
Montréal H2X 3R2
Tél.: (514) 845-4271 (bureau)
(514) 849-2631 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. de Mtl
- Certificat en relations publiques, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1986
- Pratique privée du droit depuis 1985
- Conseiller en information au Syndicat canadien de la fonction publique, de 1973 à 1984
- Adjoint au directeur de l'information, Le Journal de Québec, Groupe Québécor Inc., de 1968 à 1973

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: —

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre n'a pas déposé de décisions entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986.

**COSSETTE, Laurent**
Cour municipale de la Ville de Québec
Parc Victoria
Québec G1K 2L3
Tél.: (418) 691-6320 (bureau)
(418) 688-0588 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Juge en chef de la Cour municipale de Québec depuis 1969
- Pratique du droit, de 1958 à 1969
- Enseignement des relations du travail à la Faculté des sciences de l'administration de l'U. Laval
- Arbitre des griefs depuis 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 217

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **4**

Avec formulaire: 3

Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 89

**CÔTÉ, André C.**
1243, avenue Rousseau
Sillery G1S 4H2
Tél.: (418) 656-7880 (bureau)
(418) 682-0212 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval (1969)
- Ph.D. (droit du travail), London School of Economics (1973)

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. Laval depuis 1974. Secrétaire de la faculté, de 1978 à 1980
- Arbitre des griefs depuis 1974

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 121

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **9**

Avec formulaire: 7

Sans formulaire: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 42

**CÔTÉ, Gabriel M.**
23, rue Racine Est
Chicoutimi G7H 1P4
Tél.: (418) 549-8150 (bureau)
(418) 543-0018 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique générale du droit depuis 1972
- Arbitre des griefs depuis 1979
- Expérience de l'arbitrage dans les secteurs public, parapublic et privé

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 284

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **44**
Avec formulaire: 42
Sans formulaire: 2
L.N.T.: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 29

**CÔTÉ, Marcel**
École des hautes études commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: (514) 340-6337 (bureau)
(514) 277-6014 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en sciences commerciales, École des hautes études commerciales
- M.B.A. (concentration en relations industrielles), U. de Chicago

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur à l'École des hautes études commerciales depuis 1961 (enseignement de l'administration et de l'organisation des ressources humaines)
- Directeur du Centre de formation et de perfectionnement en administration de l'École des hautes études commerciales, de juin 1977 à 1980
- Directeur, à l'École des hautes études commerciales, du Service d'administration et d'organisation des ressources humaines, de 1969 à 1973
- A agi comme conseiller auprès de plusieurs entreprises du secteur privé et parapublic sur les questions touchant la rémunération, la préparation des conventions collectives, etc.

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 113

DÉCISION DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **1**
Avec formulaire: 0
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: —

**COURNOYER, André**
6777, 15e avenue
Montréal H1X 2V7
Tél.: (514) 376-6503

ÉTUDES

- Licence en sciences sociales, U. de Mtl
- B.A., U. de Mtl
- Certificats en relations industrielles et en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1983
- Président de la Commission de la fonction publique, Ville de Montréal, de 1974 à 1982

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 76

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **16**

Avec formulaire: 15

Sans formulaire: 1

L.N.T.: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 7

**COURTEMANCHE, Louis B.**
3125, rue Jean-Brillant
Montréal H3T 1N7
Tél.: (514) 738-2000 (bureau)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. d'Ottawa
- Diplôme de l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, U. de Lyon

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Enseignement du droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Montréal, de 1971 à 1977
- Arbitre des griefs depuis 1971
- Conciliateur depuis 1978
- Arbitre des différends depuis 1979

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 433

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **38**

Avec formulaire: 32

Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 35

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**D'AOUST, Claude**
École de relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7605 (bureau)
(514) 733-0846 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Scolarité de doctorat en économique, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal depuis 1968
- A agi à titre de témoin-expert sur les aspects économiques dans plusieurs arbitrages de conflits d'intérêt dans l'enseignement public au cours des années 1964 à 1966
- Chargé de recherches économiques pour la Corporation des enseignants du Québec, de 1964 à 1965
- Auteur ou co-auteur de nombreux articles et monographies sur la jurisprudence arbitrale québécoise

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 194

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 8
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 13

**DÉOM, André**
214, Place Le Baron
Boucherville J4B 2E1
Tél.: (514) 655-3656 (bureau)
(514) 655-0704 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Accréditation de l'American Psychological Corporation

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre des griefs depuis juin 1983
- Sous-ministre adjoint, Travail Canada, de décembre 1980 à novembre 1982
- Conseiller en administration et professeur à l'École des hautes études commerciales, de 1976 à 1978
- Membre de l'Assemblée nationale, de 1973 à 1976
- Vice-président responsable des ressources humaines pour différentes sociétés dans les secteurs suivants: papier, sidérurgie, téléphone, électricité, radio et télévision, de 1951 à 1969
- Arbitre désigné dans quelques conventions collectives
- Membre de l'American Arbitration Association

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 95

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 16
Avec formulaire: 14
Sans formulaire: 2
L.N.T.: 21

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 50

**DESCHÊNES, Jean-Paul**
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2794 & 656-7441 (bureau)
(418) 687-1527 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- M.Sc. (génie industriel), U. Johns Hopkins

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1956
- Arbitre des griefs et des différends dans les secteurs privé, public et parapublic (éducation et affaires sociales)
- Spécialisation en génie industriel: organisation du travail, évaluation des emplois, rémunération et rémunération au rendement

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 308

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **10**

Avec formulaire: 2

Sans formulaire: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 45

**DESCÔTEAUX, Pierre**
230, rue Kimpton
Rosemère J7A 2J2
Tél.: (514) 437-6769 (bureau)
(514) 437-8204 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Deux ans du B. en sciences, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Chargé de cours en droit civil à la Faculté de droit de l'U. de Montréal et pratique du droit à son compte depuis 1986
- Directeur des services fiduciaires à la Fiducie du Québec, de 1984 à 1986
- Avocat patronal au contentieux d'Air Canada, de 1982 à 1984
- Pratique du droit, de 1980 à 1982
- Agit comme arbitre des griefs choisi du consentement des parties dans le secteur aéronautique

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 2

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**DESLIERRES, Jean-Paul**
6311, rue Saint-Denis
Montréal H2S 2R8
Tél.: (514) 495-3911

ÉTUDES

- Diplôme en administration hospitalière et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Fondateur de la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec
- Spécialiste en relations du travail (médiation préventive) au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, d'octobre 1978 à octobre 1979
- Adjoint spécial au sous-ministre des Postes, région postale du Québec, de septembre 1975 à septembre 1977
- Directeur général de la permanence de l'Association des hôpitaux privés du Québec, de 1970 à 1975
- Directeur du personnel chez Dupuis et Frères, de 1967 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 189

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **5**

Avec formulaire: 5

Sans formulaire: 0

L.N.T.: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 11

**DESNOYERS, Gilles**
6, Jardins Mérici
Bureau 215
Québec G1S 4N7
Tél.: (418) 681-7805 (bureau)
(418) 651-4724 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. Laval
- Certificat en relations industrielles, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Consultant en gestion de ressources humaines et en organisation et chargé de cours en droit du travail depuis 1980; de plus, il agit comme recherchiste en matière d'arbitrage des griefs chez François G. Fortier et Associés depuis 1984
- Adjoint du directeur du personnel de l'U. Laval, de 1978 à 1980
- Chef de division en relations du travail au ministère des Postes, de 1974 à 1977, où il a agi comme responsable patronal dans l'audition de griefs
- Agent de personnel et de relations industrielles dans le secteur privé, de 1966 à 1974

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: —

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'a pas déposé de décisions entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986.

**DOUCET, René**
1240, rue Beaumont
Bureau 6
Mont-Royal H3P 3E5
Tél.: (514) 340-1990 (bureau)
(514) 342-4691 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en droit social et licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur à l'École des H.E.C. de l'U. de Montréal depuis 1972
- Arbitre des griefs dans les secteurs des affaires sociales, de l'éducation et de la fonction publique
- Directeur du programme de Diplôme en sciences administratives (D.S.A.) et de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) à l'École des H.E.C., de 1979 à 1983
- Conseiller juridique et en relations du travail auprès d'entreprises et membre de la Commission des relations du travail dans la fonction publique fédérale, de 1967 à 1971
- Pratique du droit, de 1962 à 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 50

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **11**
Avec formulaire: 5
Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 182

**DUBÉ, Jean-Louis**
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke J1K 2R1
Tél.: (819) 821-7530 & 821-7525 (bureau)
(819) 567-2933 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. de Mtl
- Brevet de l'Institut des sciences sociales du travail, U. de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke depuis 1968 et de droit de la preuve depuis 1973
- Pratique du droit en société, de juillet 1967 à juin 1968
- Arbitre dans tous les secteurs depuis 1969, tant sous la juridiction du *Code du travail* du Québec que du *Code canadien du travail*

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 223

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **21**
Avec formulaire: 20
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 46

**DUFRESNE, Pierre N.**
349, 15e rue
Laval-des-Rapides H7N 1L5
Tél.: (514) 667-9508 (bureau)
(514) 229-4947 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences, U. de Mtl
- Bacc. en génie industriel, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Conseiller en administration à titre d'ingénieur industriel, de 1954 à 1970: établit plans d'évaluation des tâches, études de rentabilité d'usines et d'entreprises, arbitrage de charges de travail, de taux de rémunération et d'évaluation des emplois
- Depuis 1970, agit exclusivement à titre d'arbitre des griefs et des différends, conciliateur, médiateur, président de commission de conciliation, enquêteur spécial, membre de comités d'études, médiation préarbitrale des griefs

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 828

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **25**
Avec formulaire: 19
Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 51

**DULUDE, Guy E.**
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 900
Montréal H2Y 2Y5
Tél.: (514) 878-2611 (bureau)
(514) 844-5093 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit depuis 1956
- Arbitre des griefs et des différends depuis 1970. À ce titre, est désigné dans de nombreuses conventions collectives tant des secteurs public que parapublic ou privé, sous l'empire des codes provincial ou canadien du travail
- A agi également comme conciliateur ou président du Bureau de conciliation depuis 1970
- Chargé de cours en matière de procédure d'arbitrage de l'Éducation permanente, Faculté des relations industrielles de l'U. de Montréal

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 913

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **35**
Avec formulaire: 32
Sans formulaire: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 100

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**DUPONT, Jacques**
6, Jardins Mérici
Bureau 111
Québec G1S 4N7
Tél.: (418) 681-6241 (bureau)
(418) 651-7517 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences sociales, licence en droit et scolarité de maîtrise en sciences économiques, U. Laval
- D.E.S. et scolarité de doctorat d'État en droit public, U. de Paris
- Stage libre d'études supérieures à l'Institute of Advanced Legal Studies, London School of Economics and Political Science

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1968. À ce titre, a agi notamment comme président de tribunaux d'arbitrage dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales, des hôpitaux, etc.
- Président de conseil d'arbitrage de différend depuis 1980
- Président de conseil d'arbitrage (détermination du contenu d'une première convention collective) depuis 1980
- Arbitre adjoint pour l'application du *Bill 25*, secteur de l'Éducation, 1967-1968
- Pratique du droit depuis 1966

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 930

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **13**
Avec formulaire: 13
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 342

**DUPUIS, Claude**
1505, chemin des Patriotes
Mont-Saint-Hilaire J3G 4S6
Tél.: (514) 467-2575 (bureau)
(514) 467-2592 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées, génie, École polytechnique de Montréal
- Études en génie industriel, Hamilton

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Consultant en administration, spécialité génie industriel: charges de travail, évaluation des tâches, productivité, prix de revient depuis 1971 dans les secteurs privé et public
- Chargé de cours en évaluation des tâches, étude du travail et génie industriel depuis 1972
- Directeur général d'une entreprise de construction, de 1977 à 1979
- Ingénieur industriel et conseiller industriel dans des entreprises du secteur privé, de 1963 à 1971

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 24

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **14**
Avec formulaire: 14
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 9

**DURAND, Jean-Yves**
1538, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 803
Montréal H3G 1L5
Tél.: (514) 935-2294 (bureau)
(514) 484-3677 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Études en droit du travail et en droit administratif, U. George Washington
- Scolarité de doctorat d'université en économique et en matières connexes au droit du travail, Faculté de droit et de sciences économiques, U. de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1975
- Pratique du droit depuis 1962
- A agi, avant 1975, à titre de procureur, surtout patronal, devant les arbitres des griefs, les commissaires-enquêteurs et le Tribunal du travail
- Membre de la National Academy of Arbitrators et de la Commission interaméricaine d'arbitrage commercial

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 444

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 44
Avec formulaire: 41
Sans formulaire: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 126

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**FABIEN, Claude**
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7583

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Maîtrise en droit, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1975
- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1979
- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1972 à 1979
- Membre de la direction du projet d'informatique juridique DATUM de l'U. de Montréal, de 1969 à 1972
- Pratique du droit, de 1966 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 63

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 7
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 70

**FERLAND, Gilles**
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-3777 (bureau)
(514) 889-5418 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées, génie chimique, École polytechnique et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Certificat de l'Institut international d'études sociales, B.I.T., Genève

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1979 dans les cours suivants: négociations collectives, pratiques syndicales et systèmes de rémunération
- Directeur du Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1982 à 1985
- Commissaire de la Commission d'enquête sur l'opportunité d'établir un régime d'employés surnuméraires pour la C.T.C.U.M. (1983)
- Coordonnateur de la Fédération des employés des services publics (C.S.N.), de 1976 à 1977, et conseiller syndical pour la même fédération, de 1970 à 1976
- Membre de l'Ordre des ingénieurs

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 101

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **17**
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 71

**FLEURY, J. Vincent**
625, rue Sacré-Coeur Ouest
Alma G8B 1M5
Tél.: (418) 662-6615 (bureau)
(418) 662-5883 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Depuis 1957, avocat de pratique privée, au cours de laquelle il a représenté employeurs et syndicats
- A agi comme représentant patronal lors de la négociation de conventions collectives
- A agi à plusieurs reprises comme arbitre choisi par les parties dans le secteur du commerce au détail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 12

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**FOISY, Claude H.**
305, rue Monmouth
Mont-Royal H3P 2B3
Tél.: (514) 733-2460 (bureau)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre inscrit à plusieurs conventions collectives
- Vice-président du Conseil canadien des relations du travail, de 1978 à la fin de 1982
- Pratique du droit en société, de 1969 à 1978, avec spécialisation en droit du travail (arbitrage, négociation de convention collective, représentation devant les tribunaux administratifs et les tribunaux de droit commun)
- Juge municipal (à temps partiel) pour les municipalités de Châteauguay, Mercier et Léry, de 1976 à 1977

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 78

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **29**
Avec formulaire: 27
Sans formulaire: 2
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 20

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**FORGET, Marcel**
3175, rue Fendall
Montréal H3T 1N3
Tél.: (514) 733-9738 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- À l'emploi du ministère de l'Éducation, arbitrage des griefs, de 1973 à 1981
- Assistant-directeur des relations du travail au ministère des Affaires sociales, de 1970 à 1972
- Commissaire à la Commission des relations du travail du Québec, de 1965 à 1969
- Directeur du personnel à l'Hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, de 1950 à 1965
- Assistant-administrateur à la Commission d'apprentissage des métiers de l'imprimerie de Montréal, de 1947 à 1950

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 69

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **11**
Avec formulaire: 11
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 38

**FORTIER, François G.**
6, Jardins Mérici
Bureau 215
Québec G1S 4N7
Tél.: (418) 681-7804 (bureau)
(418) 828-2833 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1979
- Pratique privée du droit, seul en 1971 et en société depuis 1972
- Enseignement sur la négociation et l'arbitrage dans le cadre des programmes de formation syndicale organisés par le Département des relations industrielles de l'U. Laval en 1977-1978
- Agent de la gestion du personnel et conseiller juridique à la Direction générale des relations du travail du Québec et du secteur des relations du travail du ministère de l'Éducation, de 1969 à 1971
- A déjà agi comme procureur en matière d'arbitrage, de négociation et d'accréditation dans les secteurs public et parapublic, principalement dans le secteur des cégeps

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 602

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **73**
Avec formulaire: 63
Sans formulaire: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 34

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**FORTIER, Guy**
123, boul. des Laurentides
Laval H7G 2T4
Tél.: (514) 668-3200 (bureau)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit à titre de notaire depuis 1962
- Arbitre inscrit dans quelques conventions collectives, en particulier dans le secteur de l'aéroastronautique, ainsi que dans le secteur des affaires sociales

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 77

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **29**
Avec formulaire: 28
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 92

**FRANCOEUR, François**
945, boul. Blanche
Baie-Comeau G5C 2B8
Tél.: (418) 589-5883

ÉTUDES
- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Pratique générale du droit, successivement seul et en société depuis 1950
- Arbitre des griefs depuis 1970
- Agit exclusivement à titre d'arbitre depuis 1981

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 291

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **12**
Avec formulaire: 11
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 13

**FRUMKIN, Harvey**
Place du Canada
Bureau 2270
Montréal H3B 2N2
Tél.: (514) 861-2812 (bureau)
(514) 488-2119 (résidence)

ÉTUDES
- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre des griefs depuis 1967
- Pratique du droit en société depuis 1965
- Arbitre nommé au *Décret de la construction*
- Arbitre dans le secteur privé, celui de l'éducation, celui des affaires sociales et celui de la fonction publique
- Arbitre auprès de la Commission des relations du travail en éducation de l'Ontario

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 406

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **67**
Avec formulaire: 57
Sans formulaire: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 19

**GAGNON, Huguette**
683, rue Gingras
Sainte-Foy G1X 3T5
Tél.: (418) 653-1101
ou
1150, Place Lola
Les Saules G2E 2K4
Tél.: (418) 872-5193

ÉTUDES

- Diplôme en bibliothéconomie, Bacc. en pédagogie et Bacc. en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1981, avec une interruption de septembre 1984 à mai 1985
- Conseillère en relations du travail à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, de septembre 1984 à mai 1985
- Pratique du droit seule ou en société depuis 1978
- Bibliothécaire et professeure, de 1963 à 1974
- Arbitre dans le secteur des affaires sociales et en vertu du *Code canadien du travail*
- Arbitre inscrite dans plusieurs conventions collectives.

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 167

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **7**
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 63

**GAGNON, Jean-Denis**
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6126 (bureau)
(514) 733-3325 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et diplôme d'études supérieures en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de droit administratif et de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1969
- Arbitre en chef, secteur des affaires sociales
- Arbitre depuis 1970. A exercé cette fonction sous l'empire des lois du Québec, du Canada, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick
- Nommé à quelques reprises président de comités de reclassement formés en vertu des lois provinciale et fédérale, lors de la fermeture d'usines et d'institutions
- A été à l'emploi de la Confédération des syndicats nationaux, de 1963 à 1966: a négocié des conventions collectives de travail et agi comme arbitre syndical ou procureur dans le règlement de griefs

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 255

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **15**
Avec formulaire: 12
Sans formulaire: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 98

**GAUTHIER, Paule**
Le Saint-Amable
1150, rue Claire-Fontaine
Québec G1R 5G4
Tél.: (418) 529-6531 (bureau)
(418) 692-1411 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique générale du droit depuis 1967
- Arbitre désignée dans les conventions collectives du secteur de l'éducation depuis 1979

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 55

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **5**
Avec formulaire: 2
Sans formulaire: 3

L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 73

**GAUTHIER, Réal**
1005, boul. Laure
Bureau 109
Sept-Îles G4R 4S6
Tél.: (418) 968-5138 (bureau)
(418) 968-6205 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Avocat de pratique privée depuis 1976
- Agit comme régisseur à temps partiel à la Régie du logement et comme juge municipal ad hoc pour la Ville de Sept-Îles
- Est désigné pour agir à titre d'arbitre unique pour le règlement accéléré de griefs dans des conventions collectives pour le secteur minier

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 4

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**GAUTHIER-MONTPLAISIR, Francine**
C.P. 270
Sainte-Mélanie
Joliette J0K 3A0
Tél.: (514) 889-2903 (bureau)
(514) 889-5418 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en droit du travail, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1983
- Arbitre désignée dans des conventions collectives des secteurs privé, public et parapublic
- A été membre de nombreux tribunaux d'arbitrage de griefs, de 1974 à 1979
- Expert nommé en 1979 auprès du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux
- Professeur de droit du travail au Département des sciences juridiques de l'U.Q.A.M., de 1976 à 1983; directrice du Module de sciences juridiques, de 1977 à 1979
- Auteur d'une monographie sur « l'arbitrage des griefs et les infractions disciplinaires à caractère criminel », publiée en 1983

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 27

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **16**
Avec formulaire: 15
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 123

**GAUVIN, Jean**
67, rue Sainte-Ursule
Québec G1R 4E7
Tél.: (418) 692-3010 (bureau)
(418) 653-4857 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- Études en évaluation et en mathématiques financières, U. Laval
- Formation en arbitrage commercial international

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique générale du droit depuis 1961
- Arbitre des griefs depuis 1975
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives des secteurs public, parapublic et privé
- A agi régulièrement comme arbitre unique ou président de tribunaux d'arbitrage depuis 1975
- A agi comme commissaire adjoint aux services essentiels en 1976
- Président de comités de discipline de différentes corporations professionnelles depuis 1980
- Membre de l'Institut des arbitres du Canada

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 215

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **16**
Avec formulaire: 16
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 23

**GENDREAU, Claude-Henri**
41, rue de l'Évêché Ouest
C.P. 860
Rimouski G5L 7C9
Tél.: (418) 724-4416 (bureau)
(418) 724-2695 (résidence)

ÉTUDES
- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Avocat de pratique privée depuis 1976
- A agi comme représentant patronal et comme conseiller négociateur dans les secteurs municipal, de l'imprimerie, des agences de sécurité et manufacturier
- Est arbitre désigné dans des conventions collectives du secteur des pâtes et papier et de la forêt

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 21

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**GEOFFROY, Gilles J.**
11, rue Daniel-Johnson
C.P. 518
Danville J0A 1A0
Tél.: (819) 839-2751

ÉTUDES
- Bacc. en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre des griefs depuis 1982
- Pratique du droit depuis 1958
- Juge municipal de la Ville d'Asbestos depuis 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 107

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **20**
Avec formulaire: 19
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 56

**GOSSELIN, René**
747, rue Rockland
Outremont H2V 2Z7
Tél.: (514) 273-1978

ÉTUDES

- Bacc. en sciences humaines, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Commissaire du travail, de 1971 à 1983
- À l'emploi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1969 à 1971
- Membre de la Commission des relations du travail du Québec, de 1963 à 1969
- Successivement agent d'affaires, secrétaire et président de la Fédération du textile, vice-président de la C.S.N., de 1943 à 1963

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 27

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **8**
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 5
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 15

**GRAVEL, Marc**
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 700
Montréal H2Y 2Y5
Tél.: (514) 871-9266

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit depuis 1967, principalement dans le domaine des relations du travail
- Arbitre nommé dans plusieurs conventions collectives
- À plusieurs reprises, a agi comme conciliateur retenu par la Commission des relations du travail dans la Fonction publique du Canada et comme commissaire-conciliateur pour le ministère du Travail du Canada
- Commissaire adjoint au placement selon la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*, de 1979 à 1983
- Juge municipal de la Ville de Saint-Lambert
- Membre de la National Academy of Arbitrators

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 700

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **62**
Avec formulaire: 61
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 103

**GUILBERT, Marcel**
135, rue Sherbrooke Est
Bureau 907
Montréal H2X 1C6
Tél.: (514) 288-1067 (bureau)
(514) 849-9076 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées et scolarité de maîtrise, gestion industrielle, U. Laval
- Études en gestion et génie industriel, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs et des différends depuis 1972
- Conseiller en administration et responsable de formation en génie industriel, gestion du personnel, relations du travail et ergonomie au Centre d'organisation scientifique de l'entreprise (COSE), de 1964 à 1983
- Professeur agrégé en étude du travail et relations industrielles à l'École polytechnique de l'U. de Montréal, de 1974 à 1975
- Chargé de cours en génie industriel, U. Laval, École polytechnique, U. de Sherbrooke, U. de Moncton, École des hautes études commerciales, de 1966 à 1975
- A élaboré plusieurs systèmes d'évaluation d'emplois, de rémunération et de mesure du travail pour des entreprises et organisations privées

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 428

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **31**
Avec formulaire: 20
Sans formulaire: 11

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 166

**HAMELIN, François**
5, rue Domrémy
Lorraine J6Z 2Y7
Tél.: (514) 621-3283

ÉTUDES

- Maîtrise en droit du travail, U. d'Ottawa
- Licence en droit, U. de Mtl
- Bacc. en sciences économiques

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs et des différends depuis 1983
- Ministère du Travail du Québec: coordonnateur du Service de médiation préventive, spécialiste en relations du travail, médiateur et personne-ressource, de 1978 à 1983
- Ministère du Travail de France: délégué et chargé de mission dans le domaine de la négociation collective et de l'arbitrage des différends, de 1980 à 1981
- Pratique privée spécialisée en droit du travail, de 1970 à 1978

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 103

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **43**
Avec formulaire: 39
Sans formulaire: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 41

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**IMBEAU, Paul**
314, rue des Baladins
Laval H7N 2E4
Tél.: (514) 381-6565 & 667-7344 (bureau)
(514) 667-0800 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées, génie mécanique, U. Laval
- Spécialisation en génie industriel, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs et des différends depuis 1965
- Chargé de cours à l'U. de Montréal depuis 1965
- Président de comités conjoints d'évaluation des emplois, de recyclage et de reclassement de main-d'oeuvre depuis 1967
- Instructeur en génie industriel, de 1962 à 1967
- Ingénieur conseil et analyste de systèmes principalement dans diverses entreprises manufacturières et quelques services publics, de 1957 à 1961

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 888

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **39**
Avec formulaire: 34
Sans formulaire: 5
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 23

**JASMIN, Pierre**
600, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1640
Montréal H3B 4L8
Tél.: (514) 393-1155 (bureau)
(514) 276-5621 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- D.E.S., U. de Paris
- Diplôme de l'Institut de droit aérien et spatial, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1978
- Pratique du droit en société depuis 1970
- A agi à plusieurs reprises entre février 1978 et septembre 1980 comme commissaire « ad hoc » pour enquêter sur le respect des articles 109.1, 109.2 et 109.3 du *Code du travail*
- A agi à titre de président du Bureau de conciliation entre le Conseil du trésor et le Syndicat des postiers du Canada en 1981

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 269

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **30**
Avec formulaire: 29
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 174

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**JOBIN, Carol**
3021, rue Paradis
Montréal H1Y 1C4
Tél.: (514) 376-4988
(514) 282-8318

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Bacc. spécialisé et maîtrise en sciences politiques, U.Q.A.M.

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1986
- Secrétaire de la Commission consultative sur le travail et la révision du *Code du travail* (Commission Beaudry), de 1984 à 1986
- Professeur de droit du travail au Département des sciences juridiques de l'U.Q.A.M. depuis 1976; directeur de ce département, de 1981 à 1984
- Conseiller technique et juridique à la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (C.S.N.), de 1973 à 1976 (négociation, arbitrage et représentation devant divers organismes)
- Publication de divers articles en droit du travail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 3

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'a pas déposé de décisions entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986.

**JUTRAS, Germain**
449, rue Hériot
Drummondville J2B 1B4
Tél.: (819) 477-6321 (bureau)
(819) 477-2914 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique privée du droit depuis 1967
- Professeur de droit du travail à l'École de formation professionnelle du Barreau
- Juge à la Cour provinciale, de novembre 1977 à septembre 1979
- Arbitre spécial désigné dans certains litiges: Commonwealth Plywood en 1978, Ville de Montréal et C.U.M. (cols bleus) en 1980 et Commission scolaire des Forges (enseignants)
- Président de la Commission d'enquête sur les relations du travail à la C.T.C.U.M. en 1982
- Président du Bureau de conciliation entre le Conseil du trésor et le Syndicat des postiers du Canada en 1980

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 111

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **16**

Avec formulaire: 16

Sans formulaire: 0

L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 57

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**LABELLE, Émile**
19, rue Le Royer Ouest
Bureau 302
Montréal H2Y 1W4
Tél.: (514) 842-9208 (bureau)
(514) 621-9173 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- M.B.A., U. McGill
- Bachelier en commerce, Collège Loyola

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit exclusivement depuis décembre 1983
- Avocat et gestionnaire dans le secteur de l'hôtellerie, où il a été responsable de la négociation et de l'application des conventions collectives comme représentant et procureur patronal, de 1981 à 1983
- A occupé les fonctions d'assistant-gérant du personnel, Dominion Stores; surveillant des relations du travail, Canadian Ingersoll-Rand et gérant des relations industrielles, Brasserie O'Keefe Ltée, de 1970 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: —

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**LABERGE, Jacques**
415, 1re Rue
Iberville J2X 3A5
Tél.: (514) 347-6804

ÉTUDES

- Bacc. et maîtrise en sciences, U. Laval
- Études en physique nucléaire, U. de Grenoble

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Directeur général de la Fédération des cégeps, de 1973 à 1980; responsable à ce titre de la supervision et de la gestion du secteur des relations du travail
- Membre du comité mixte formé entre la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation sur l'application des conventions collectives, de 1975 à 1980

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 86

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **19**

Avec formulaire: 9
Sans formulaire: 10
L.N.T.: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 25

**LACHAPELLE, Pierre-André**
5569, rue Gatineau
Montréal H3T 1X6
Tél.: (514) 731-5689 (bureau)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. de Mtl
- A effectué un stage d'études et de recherches à l'U. Cornell, de septembre 1969 à janvier 1970, à la New State School of Industrial and Labor Relations

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives du secteur privé et du secteur public
- Membre de la National Academy of Arbitrators

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 275

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **5**
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 18

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**LADOUCEUR, André**
350, rue Prince-Arthur Ouest
Bureau D-1810
Montréal H2X 3R4
Tél.: (514) 845-6616 (bureau)
(514) 281-0900 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl (1968)
- M.B.A., U. de Sherbrooke (1971)
- Scolarité de doctorat à Berkeley, U. de Californie (administration et relations industrielles)(1979-1980)

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Directeur général adjoint, Fédération de Montréal des caisses Desjardins, de 1972 à 1978
- Professeur adjoint, École de relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1978 à 1982
- Arbitre des griefs depuis 1981 et arbitre des différends et de premières conventions collectives depuis 1982
- Arbitre désigné dans des conventions collectives des secteurs privé, de l'éducation, de la fonction publique et des affaires sociales

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 150

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **34**
Avec formulaire: 24
Sans formulaire: 10
L.N.T.: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 76

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**LAFLAMME, Gilles**
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2077 (bureau)
(418) 849-7312 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- Doctorat en sciences sociales du travail, U. de Paris
- Élève titulaire à l'École pratique des hautes études de Paris, section sciences économiques et sociales

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur agrégé au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1975; professeur adjoint au même département, de 1971 à 1975
- Arbitre des secteurs de l'éducation et des affaires sociales
- Agent de recherche au Service de recherche du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1967 à 1968

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 252

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **12**
Avec formulaire: 6
Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 31

**LAFLAMME, Serge**
1390, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 260
Montréal H3G 1J9
Tél.: (514) 849-6023 (bureau)
(514) 336-9922 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Avocat de pratique privée depuis 1972 Spécialiste du droit immobilier
- Agit comme arbitre des griefs choisi du consentement des parties

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 15

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **1**
Avec formulaire: 0
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: —

**LALANCETTE, Jean-Paul**
1605, rue Victoria, app. 301
Saint-Lambert J4R 1R7
Tél.: (514) 672-2484 (bureau)
(514) 655-4018 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- Cours en relations du travail, Faculté des sciences sociales, U. Laval, de 1951 à 1954

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1970
- Pratique du droit à son compte depuis le 1er mai 1972 et auparavant en société, de 1968 à 1970
- Agit depuis 1974 comme président du Conseil arbitral de la Commission d'assurance-chômage
- Chargé de cours sur la procédure arbitrale à la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de Montréal

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 750

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **10**
Avec formulaire: 10
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 26

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 28

**LALANDE, Léon**
95, avenue McNider, app. 701
Outremont H2V 3X5
Tél.: (514) 271-5796 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Juge à la Cour supérieure de Montréal, de 1969 à 1979
- Pratique de la profession d'avocat, de 1930 à 1969
- A agi à plusieurs reprises à titre d'arbitre unique ou de président de conseils d'arbitrage de griefs, de 1958 à 1969, et depuis 1980
- Membre du Conseil national du travail en temps de guerre, de 1943 à 1945
- A publié des articles portant sur les relations du travail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 359

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **4**
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 29

**LANDE, Harold B.**
3500, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1000
Montréal H3Z 3C1
Tél.: (514) 934-1333 (bureau)
(514) 488-8889 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en économie politique, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Depuis 1983, juge à la retraite, est revenu à la pratique générale du droit
- Juge à la Cour provinciale, de 1968 à 1983. A agi alors comme arbitre nommé par arrêté en conseil dans les conventions collectives du secteur public
- Pratique du droit de 1938 à 1968
- A agi comme arbitre des griefs, conciliateur, président de conseils d'arbitrage nommé par le gouvernement du Québec ou le gouvernement fédéral, de 1951 à 1968

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 200

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**LANGLOIS, Maxime**
350, boul. Charest Est
Bureau 504
Québec G1K 3H5
Tél.: (418) 529-2596 (bureau)
(418) 623-8823 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1968
- Pratique générale du droit depuis 1955

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 268

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **10**

Avec formulaire: 10
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 41

**LAPORTE, Pierre**
Département des sciences administratives
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale A
Montréal H3C 3P8
Tél.: (514) 282-8429 (bureau)
(514) 389-4708 (résidence)

ETUDES

- Bacc. et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Licence en droit, U. de Mtl
- Maîtrise en droit, U. d'Ottawa (sujet du mémoire de maîtrise: *Le recours à l'encontre d'un congédiement sans cause juste et suffisante — art. 124 à 135 de la Loi sur les normes du travail*)
- Auteur de l'ouvrage *Code du travail: législation, jurisprudence et doctrine*, publié dans la collection Alter Ego

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur en relations industrielles à l'U.Q.A.M. depuis 1985
- Professeur en relations industrielles et en droit du travail à l'U. du Québec à Trois-Rivières, de 1983 à 1985
- Recherchiste en droit du travail en 1980 et auprès des juges de la Cour supérieure de Montréal, de 1981 à 1982

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**LAROCQUE, Alain**
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-7332 (bureau)
(418) 659-1977 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en psychologie, U. Laval
- M.B.A., U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1978
- Professeur agrégé au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1974
- Professeur au Département des sciences économiques et administratives de l'U. du Québec à Chicoutimi, de 1972 à 1974
- Vice-doyen de la Faculté des sciences sociales de l'U. Laval, de 1984 à 1986
- A publié des études sur les relations du travail et sur la psychologie

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 96

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **6**
Avec formulaire: 6
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 28

**LAROUCHE, Viateur**
École des relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 340-1856 (bureau)
(514) 653-8968 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sociologie et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Ph.D. (relations industrielles), U. du Minnesota

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur titulaire à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, où il enseigne depuis 1970
- Effectue des travaux de recherche dans les domaines suivants: syndicalisme, régime de rentes, évaluation des emplois, recrutement et sélection du personnel, satisfaction au travail, formation du personnel, etc.

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 404

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **24**
Avec formulaire: 21
Sans formulaire: 3
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 48

**LAURIN, Georges E.**
1240, rue Beaumont
Bureau 6
Mont-Royal H3P 3E5
Tél.: (514) 340-1990 (bureau)
(514) 748-7103 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme président de tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1984
- Juge à la Cour municipale de Dorval depuis 1970
- Pratique générale du droit depuis 1963

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 72

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **31**
Avec formulaire: 10
Sans formulaire: 21
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 33

**LAUZON, Claude**
160, rue Longueuil
C.P. 5
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6Z1
Tél.: (514) 347-2344 & 347-2345 (bureau)
(514) 347-1220 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1964
- Pratique privée du droit depuis 1969
- Pratique du droit en société, de 1959 à 1969
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 256

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **53**
Avec formulaire: 49
Sans formulaire: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 7

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**LAVOIE, Jean-Marie**
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke J1K 2R1
Tél.: (819) 821-7541

ÉTUDES

- Licence et diplôme d'études supérieures en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Doyen de la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1982 à 1986, et vice-doyen, de 1973 à 1982
- A agi comme arbitre des griefs, de 1971 à 1982
- Pratique générale du droit et professeur en relations du travail et en droit administratif à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1967 à 1973

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 111

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **11**
Avec formulaire: 11
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 126

**LAVOIE, Léopold**
C.P. 596
Saint-Sauveur-des-Monts J0R 1R0
Tél.: (514) 227-3844

ÉTUDES

- Diplôme en relations industrielles et licence en sciences sociales, économiques et politiques, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Exclusivement arbitre depuis 1981
- Actif dans le domaine des relations industrielles depuis 1947
- A assumé plusieurs responsabilités importantes en rapport avec les activités suivantes: négociation de contrats de travail ou de décrets, conciliation, arbitrage, représentation devant les tribunaux administratifs et solution de conflits de travail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 71

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **8**

Avec formulaire: 8

Sans formulaire: 0

L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 20

**LEBOEUF, Raymond**
30, Berlioz Rive, app. 214
Île-des-Soeurs, Verdun H3E 1L3
Tél.: (514) 769-3690 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Études à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs et des différends depuis 1973
- Depuis 1976, a agi comme conciliateur et médiateur à plusieurs reprises: négociation du *Décret de la construction*, de février à mai 1980; conflit opposant le quotidien « Le Soleil » et ses journalistes et employés de soutien à la rédaction en 1978; conflit opposant les Mines Carey canadiennes Ltée et leurs employés en 1978; conflit opposant Bombardier M.L.W. Ltée et ses employés d'usine en 1977; conflit opposant la C.T.C.U.M. et ses chauffeurs et opérateurs de métro en 1977; conflit opposant la C.T.C.U.M. et ses employés de bureau, garage et entretien en 1976; conflit opposant Sidbec-Dosco et ses employés en 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 452

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **13**

Avec formulaire: 6

Sans formulaire: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 21

**LEFEBVRE, Bernard**
2295, Bord du Lac
Dorval H9S 2G5
Tél.: (514) 636-8119 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Études en sciences commerciales et avantages sociaux, École des hautes études commerciales, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Direction des relations du travail, projets de construction ALCAN, Trans-Québec et Maritimes, Lavalin, S.N.C., Monenco, Canuck
- Secrétaire juridique et administratif de l'Office de la construction du Québec et du Comité des avantages sociaux dans l'industrie de la construction
- Procureur et conseiller juridique du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction et de la F.T.Q. Construction
- Pratique privée et conseiller en gestion de projet
- Chargé de cours à l'École polytechnique de Montréal: Droit-santé et sécurité du travail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 102

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **16**

Avec formulaire: 16
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 24

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 36

**LEFEBVRE, Ovila**
3, avenue des Écureuils
C.P. 254
Mercier, Comté Châteauguay J0L 1K0
Tél.: (514) 691-5438 (bureau)
(514) 427-2836 (résidence)

ÉTUDES

- B.A., Séminaire de Valleyfield
- A suivi des cours en relations industrielles et gérance d'entreprise

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1976
- A été à l'emploi de la Ville de Montréal, de 1955 à 1974, période pendant laquelle il a occupé successivement les postes de membre de la Commission du service civil, d'officier d'administration du même organisme, puis, au cours des dix dernières années, de président de la Commission du service civil
- A été à l'emploi du journal « La Patrie », de 1930 à 1955, période pendant laquelle il a agi comme chroniqueur des activités syndicales et des relations patronales-ouvrières
- A occupé pendant plusieurs années les postes de président du Syndicat des journalistes de « La Patrie » et de membre de l'exécutif du Syndicat général des employés de « La Patrie »

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 264

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **10**

Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 3
L.N.T.: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 48

**LEGENDRE, Raymond**
1010, boul. Jolicoeur
Laval H7E 1A8
Tél.: (514) 661-6486 (bureau)
(514) 661-4657 (résidence)

ÉTUDES

- A suivi des cours universitaires en droit ouvrier, relations humaines, arbitrage des griefs, santé et sécurité du travail et formation syndicale

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Depuis 1984, agit à temps plein comme arbitre et médiateur (notamment en matière de médiation préarbitrale)
- Consultant en relations du travail, développement communautaire et immigration, de 1979 à 1983
- Délégué de la Confédération internationale des syndicats libres (formation de cadres syndicaux) et conseiller régional du Bureau international du travail (éducation ouvrière) pour les pays francophones d'Afrique en 1977 et 1978
- Conseiller syndical au Syndicat canadien de la fonction publique (F.T.Q.-C.T.C.), de 1966 à 1968 et de 1970 à 1976
- Conseiller syndical du Syndicat de la construction de Montréal (C.S.N.) en 1968-1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 50

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **12**
Avec formulaire: 12
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 26

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 60

**LEMIEUX, Jean-Paul**
1584, rue Desnoyers
Sherbrooke J1K 2G3
Tél.: (819) 563-4161 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Maîtrise en économie politique, U. de Toronto

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre unique ou président de tribunaux d'arbitrage depuis 1970

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 802

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **26**
Avec formulaire: 25
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 28

**LIPPÉ, René**
300, boul. Henri-Bourassa Ouest
Bureau 3
Montréal H3L 1N7
Tél.: (514) 331-7676 (bureau)
(514) 737-0328 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis plusieurs années; fait exclusivement de l'arbitrage depuis 1972
- Juge à la Cour provinciale, de 1948 à 1972
- Membre et président de la Commission de tutelle des syndicats maritimes, de 1963 à 1967
- Médiateur pour les postes, les débardeurs, le CN
- Pratique du droit, de 1936 à 1948

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 902

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **94**

Avec formulaire: 92

Sans formulaire: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 77

**LUSSIER, Jean-Pierre**
1580, boul. Provencher
Bureau 202
Brossard J4W 3B3
Tél.: (514) 671-1925 (bureau)
(514) 488-5922 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en criminologie, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1977
- Arbitre du secteur de l'éducation depuis 1980
- Pratique du droit depuis 1968, particulièrement en droit criminel, en droit administratif et en droit du travail
- Directeur du contentieux criminel du Centre communautaire juridique de Montréal, de 1975 à 1977

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 457

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **58**

Avec formulaire: 50

Sans formulaire: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 20

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**MARCHETERRE, Richard**
1930, rue Vermont
Sherbrooke J1J 1H1
Tél.: (819) 567-8708

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit exclusivement à titre d'arbitre depuis 1979
- Professeur de droit au cégep de Sherbrooke pendant un an et demi
- Responsable de programmes spéciaux au Centre de main-d'oeuvre du Canada à Sherbrooke, de 1972 à 1973
- Gestion du personnel chez Chapparal of Canada en 1970-1971

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 434

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **47**

Avec formulaire: 41

Sans formulaire: 6

L.N.T.: 19

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 13

**MARTIN, Roger G.**
École des hautes études commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: (514) 340-6361 (bureau)
(514) 335-2168 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Diplôme en droit, Lasalle extension University

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur agrégé à l'École des hautes études commerciales depuis novembre 1978
- Membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, de 1969 à 1978
- Arbitre des griefs depuis 1979
- Cadre supérieur responsable des relations du travail et de la gestion des ressources humaines, de 1962 à 1978

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 446

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:

Nombre de décisions déposées: **9**

Avec formulaire: 8

Sans formulaire: 1

L.N.T.: 22

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 6

**MÉNARD, Jean-Guy**
53, Parc Vimy
Beauport G1C 2L3
Tél.: (418) 839-5508 (bureau)
(418) 666-1452 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- Scolarité de maîtrise

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Premier président des tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis le début de l'année 1985
- Arbitre choisi par les parties dans le secteur de l'éducation depuis 1981
- Directeur général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chutes-Montmorency, de 1977 à 1981
- Conseiller en relations du travail à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, de 1974 à 1977
- Secrétaire général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chaudière-Etchemin en 1973-1974
- Assistant-professeur à l'U. Laval en 1972-1973

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 208

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **48**
Avec formulaire: 32
Sans formulaire: 16

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 119

**MOALLI, Émile**
2635, rue Tadoussac
Laval H7E 3V8
Tél.: (514) 661-5087

ÉTUDES

- Diplôme d'études supérieures, École supérieure Luke Callaghan
- A suivi divers cours en relations industrielles à l'U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1970
- Arbitre agréé par Travail Canada et arbitre dans la Fonction publique fédérale
- A été choisi notamment par les parties pour agir à titre d'arbitre unique dans le règlement des griefs résultant de l'intégration du personnel de soutien des commissions scolaires de la province de Québec
- Président de comités de reclassement de la main-d'oeuvre
- A été assistant-directeur du personnel pour la Ville de Montréal, de 1966 à 1970, avec, en particulier, la responsabilité de la classification et de l'évaluation des fonctions

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 508

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **28**
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 21

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 67

**MORENCY, Jean M.**
521, rue Sacré-Coeur Ouest
Alma G8B 1M4
Tél.: (418) 668-3011 (bureau)

ÉTUDES
- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Pratique générale du droit en société depuis 1965
- Arbitre des griefs depuis 1977 tant dans les secteurs privé que public
- Arbitre du secteur de l'éducation depuis 1977
- A toujours oeuvré en matière de relations du travail, tant du côté syndical que du côté patronal

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 423

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **47**
Avec formulaire: 39
Sans formulaire: 8
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 81

**MORIN, Fernand**
819, rue Eymard
Québec G1S 4A2
Tél.: (418) 681-4340

ÉTUDES
- Licence et D.E.S. en droit, U. Laval
- Maîtrise en droit, U. de Toronto
- Diplôme en économie du travail, Institut des sciences sociales du travail, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval
- Professeur de droit du travail et des institutions coopératives à la Faculté de droit de l'U. de Montréal, de 1976 à 1981
- Président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, de 1969 à 1979
- Président de la Commission de l'industrie de la construction et du Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction, de 1971 à 1974
- Commissaire-enquêteur sur les rapports collectifs du travail des policiers de la Ville de Montréal en 1970
- Auteur de plusieurs études critiques de la législation et de la jurisprudence en matière de travail
- Sous-ministre adjoint, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre en 1966

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 307

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **13**
Avec formulaire: 6
Sans formulaire: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 17

**MORIN, Marcel**
25, boul. Taché Ouest
Bureau 205
Montmagny G5V 2Z9
Tél.: (418) 248-3114 (bureau)
(418) 248-5663 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1974 et à temps plein depuis 1985
- Pratique du droit à temps partiel depuis 1972 et à temps plein depuis 1979
- A enseigné à la Faculté de droit de l'U. Laval, de 1971 à 1980
- A publié, en collaboration avec Me Patrice Garant, deux études: *La fonction publique canadienne et québécoise* et *Le droit disciplinaire de la fonction publique au Québec*
- A publié une étude portant sur *Le régime disciplinaire dans la fonction publique fédérale*

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 356

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **33**
Avec formulaire: 23
Sans formulaire: 10
L.N.T.: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 14

**PELLETIER, Gaëtan**
12, rue de la Cour
C.P. 487
Rivière-du-Loup G5R 3Z1
Tél.: (418) 862-3565 (bureau)
(418) 862-8829 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre depuis 1972
- Pratique générale du droit depuis 1967
- A agi en 1976 comme commissaire adjoint aux services essentiels dans le cadre de la *Loi 253*

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 84

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **5**
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 123

**RONDEAU, Claude**
2758, rue Bridgewater
Sainte-Foy G1W 1W9
Tél.: (418) 656-3779 (bureau)
(418) 651-2405 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences politiques et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Ph.D., London School of Economics and Political Science, U. de Londres

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1971
- Professeur agrégé au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1977
- Professeur à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1969 à 1976
- Directeur de l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1973 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 272

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **12**
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 73

**ROUSSEAU, André**
C.P. 387
Duvernay, Laval H7E 4V1
Tél.: (514) 661-6222 (bureau)
(514) 669-0339 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Doctorat en droit privé, U. de Poitiers

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1969
- Professeur à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1969 à 1980
- Pratique du droit scolaire et du droit du travail, de 1968 à 1969
- A publié quelques ouvrages sur le Tribunal du travail, le contrat individuel de travail et la notion de salarié en droit français et en droit québécois

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 602

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **55**
Avec formulaire: 49
Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 57

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**ROY, Léonce E.**
3350, rue de La Pérade, app. 205
Sainte-Foy G1X 2L7
Tél.: (418) 658-3261 (bureau)
(418) 872-5574 (résidence)
(418) 875-3045 (chalet)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- Maîtrise en droit, U. de Toronto
- D.E.S., Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, U. de Lyon
- Doctorat en droit, U. de Lyon

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit en société depuis 1972
- Président suppléant des comités de discipline des Ordres professionnels depuis environ sept ans
- Chargé de cours à la Faculté des sciences de l'administration de l'U. Laval, de 1980 à 1983
- De 1971 à 1972, a été conseiller juridique successivement à la Direction générale des relations du travail du ministère de la Fonction publique, à la Commission du salaire minimum et au ministère de l'Industrie et du Commerce: pendant cette période, a agi comme procureur lors de l'audition de nombreux griefs
- Médiateur dans les secteurs public et parapublic à l'occasion du renouvellement des conventions collectives 1986-1988

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 616

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **32**
Avec formulaire: 31
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 10

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 36

**SABOURIN, Diane**
495, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 310
Chomedey, Laval H7M 1Y9
Tél.: (514) 629-1923 (bureau)
(514) 332-9799 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique exclusive comme arbitre des griefs et des différends depuis septembre 1984
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs de l'éducation (1984), privé (1985) et des affaires sociales (1986)
- Arbitre nommée par Travail Canada, le ministère du Travail du Québec et la Commission des normes du travail depuis 1985
- Pratique spécialisée comme avocate en droit du travail, de 1977 à 1984
- Pratique générale du droit (civil, municipal, scolaire et agricole) de 1977 à 1981

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 31

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **23**
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 20
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 56

**SAINT-LAURENT, Jacques**
214, chemin Tour-du-Lac
C.P. 738
Lac-Beauport G0A 2C0
Tél.: (418) 849-5025 (bureau & résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en sciences économiques, U. Laval
- Diplôme en administration des affaires, École des sciences économiques et politiques, Londres

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1965
- Chargé de cours d'économique du travail à la Faculté des sciences sociales de l'U. Laval, de 1954 à 1985
- Membre de la Commission canadienne des textiles et du vêtement depuis 1970

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 138

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 3
Avec formulaire: 1
Sans formulaire: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 420

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**SAVOIE, Réginald**
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6110 (bureau)
(514) 738-2345 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1961
- Président du conseil d'arbitrage à l'U.Q.A.M. en 1971
- Professeur invité aux facultés de droit des universités de Sherbrooke et d'Ottawa à plusieurs reprises
- Chargé de cours en législation scolaire pour le ministère de l'Éducation et la Fédération des principaux du Québec, de 1962 à 1968
- Conseiller juridique de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle (EXPO 67) en 1967
- Chargé d'enseignement à l'École des H.E.C., de 1962 à 1967
- Professeur de législation du travail à l'Institut technologique de Montréal, de 1958 à 1961
- Pratique générale du droit, de 1954 à 1961

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☐ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 179

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: 3
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 4

**SEXTON, Jean**
1400, avenue De Godefroy
Sillery G1T 2E4
Tél.: (418) 656-2641 (bureau)
(418) 527-1222 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. et maîtrise en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- Ph.D., (relations industrielles), U. Cornell

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1972
- Conseiller auprès de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1979
- Conseiller auprès du Secrétariat des conférences socio-économiques pour le Sommet économique de La Malbaie — Pointe-au-Pic (1977) et pour le Sommet économique de Montebello (1979)
- Commissaire adjoint au placement dans la construction
- Directeur adjoint, revue Relations industrielles, depuis 1972

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 96

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **10**
Avec formulaire: 2
Sans formulaire: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 44

**SMITH, Éric M.**
1460, rue Crescent
Montréal H3G 2B6
Tél.: (514) 286-1272 (bureau)
(514) 931-3122 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit en société et seul depuis 1966
- Arbitre des griefs depuis 1974 et arbitre des différends depuis 1980
- Agit comme arbitre dans le secteur de l'éducation

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 128

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **5**
Avec formulaire: 5
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 45

**SOLASSE, Bernard**
991, rue Principale
C.P. 234
Saint-Étienne-de-Lauzon G0S 2L0
Tél.: (418) 831-6668 (bureau)
(418) 653-5039 (résidence)

ÉTUDES

- Scolarité de doctorat en sociologie, U. Laval
- Scolarité de doctorat de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1966
- Conseiller technique à la C.S.N., de 1963 à 1966
- Secrétaire confédéral à la C.F.T.C. (aujourd'hui la Confédération française démocratique du travail, c'est-à-dire C.F.D.T.)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 25

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **17**
Avec formulaire: 16
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 12

**SYLVESTRE, André**
610, rue Frontenac
C.P. 1290
Berthierville J0K 1A0
Tél.: (514) 836-6213 ou 581-1693 (bureau)
(514) 836-2902 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- D.E.S. en sciences économiques, U. de Grenoble

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit en société depuis 1973
- Professeur de droit pendant trois ans à Sherbrooke
- Expérience des négociations dans le monde de l'enseignement, de novembre 1968 à mars 1970, pour le compte du ministère de l'Éducation

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 536

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **133**
Avec formulaire: 126
Sans formulaire: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 12

**SYLVESTRE, Jacques**
1600, boul. Girouard Ouest
Bureau 236
Saint-Hyacinthe J2S 2Z8
Tél.: (514) 773-8444 (bureau)
(514) 467-9731 (Montréal)
(514) 774-4879 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre dans le secteur privé, celui de l'éducation, et le secteur hospitalier
- Pratique générale du droit depuis 1963
- Arbitre des griefs depuis le 14 avril 1971 dans le cadre du *Décret de la construction*
- A agi comme procureur du comité paritaire de l'industrie de la construction pour les régions de Saint-Hyacinthe, Granby et Saint-Jean pendant plusieurs années

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☐ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 393

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **24**
Avec formulaire: 21
Sans formulaire: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 6

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**TOUSIGNANT, Lyse**
24, chemin de la Cime
C.P. 624
Lac-Beauport G0A 2C0
Tél.: (418) 651-6391 (bureau)
(418) 849-9446 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs dans le secteur scolaire depuis 1983
- Conseillère et agente en relations du travail dans le domaine scolaire, de 1977 à 1981
- Pratique générale du droit, de 1974 à 1983

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 42

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **20**
Avec formulaire: 6
Sans formulaire: 14
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 50

**TREMBLAY, Jean-Yves**
1939, rue Davis
Bureau 203
C.P. 1217
Jonquière G7S 4K8
Tél.: (418) 548-8283 (bureau)

ÉTUDES
- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Pratique du droit en société depuis 1965
- A agi pendant trois ans comme représentant patronal ou syndical lors de l'arbitrage de griefs
- Juge municipal de la Ville de Jonquière

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 286

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **16**
Avec formulaire: 15
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 573

**TREMBLAY, Roland**
220, rue Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6P4
Tél.: (514) 347-5531 (bureau)
(514) 658-4511 (Montréal)
(514) 348-2233 (résidence)

ÉTUDES
- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Pratique du droit d'abord seul et ensuite en société, de 1954 à avril 1968 et, à la suite d'une interruption, depuis janvier 1970
- Professeur de droit sur la preuve à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis juin 1969
- Juge à la Cour provinciale avec juridiction dans toute la province, mais résidence dans le district d'Iberville, d'avril 1968 à janvier 1970

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 699

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **94**
Avec formulaire: 89
Sans formulaire: 5
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 17

Cet arbitre est désengagé, ce qui signifie que s'il est choisi et nommé du consentement des parties, il peut convenir avec elles d'une rémunération différente de celle prévue aux règles d'éthique du C.C.T.M.

**TRUCHON, André**
247, rue Racine Est
Bureau 107
Chicoutimi G7H 1S4
Tél.: (418) 543-0261 (bureau)
(418) 673-4481 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit depuis 1973 et principalement dans le domaine des relations du travail depuis 1974
- Arbitre des griefs depuis 1981
- Arbitre du secteur de l'éducation
- Arbitre inscrit dans certaines conventions collectives chez Consolidated Bathurst et Abitibi Price

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 62

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **24**
Avec formulaire: 10
Sans formulaire: 14
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 45

**TRUDEAU, Gilles**
4569, avenue Madison
Montréal H4B 2V5
Tél.: (514) 343-7707 (bureau)
(514) 488-8621 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en relations industrielles et licence en droit, U. de Mtl
- Doctorat en droit, Harvard Law School (sujet de la thèse: *Le recours du salarié non syndiqué à l'encontre d'un congédiement injuste au Canada*)

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur en droit du travail à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal depuis 1979
- Avocat à son compte à temps partiel depuis 1981
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du *Code canadien du travail*
- Agit comme arbitre choisi par les parties

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre n'était pas inscrit à la *Liste annotée* l'an dernier.

**TURCOTTE, Jean-Jacques**
2332, rue Saint-Dominique
C.P. 2040
Jonquière G7X 7X6
Tél.: (418) 547-2108 (bureau)
(418) 542-2543 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre des griefs depuis 1973
- Pratique du droit depuis 1956
- Occupation continue dans le domaine des relations du travail
- Participation active, avant d'agir comme arbitre, à la négociation de conventions collectives dans le domaine municipal et dans celui de l'éducation
- Juge municipal de la Ville de Jonquière depuis douze ans (occupation à temps partiel)

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☑ |
| Première convention: | ☑ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 794

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **52**
Avec formulaire: 51
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 20

**VEILLEUX, Diane**
75, rue du Bocage
C.P. 70
Bic, Comté Rimouski G0L 1B0
Tél.: (418) 724-1557 (bureau)
(418) 736-5277 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit et maîtrise en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeure au Département d'administration de l'U. du Québec à Rimouski depuis 1981
- Professeure substitut au Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1979 à 1981
- Agente de recherche et de planification socio-économique au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1978 à 1979
- A agi à titre de présidente de tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation et à titre d'arbitre dans la fonction publique

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

| | |
|---|---|
| Grief: | ☑ |
| Accéléré: | ☑ |
| Normes du travail: | ☑ |
| Différend: | ☐ |
| Première convention: | ☐ |

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 50

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1985-1986:
Nombre de décisions déposées: **9**
Avec formulaire: 0
Sans formulaire: 9

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 115

# La Conférence des arbitres du Québec

- *Renseignements*
- *Code de déontologie*
- *Liste des membres*

## Renseignements

La Conférence des arbitres du Québec, fondée le 9 février 1974, est un organisme de nature professionnelle qui regroupe la très grande majorité des arbitres actifs au Québec.

Bien entendu, la Conférence n'a pas la prétention de croire que seuls les arbitres qui en sont membres ont compétence pour agir à ce titre, ni non plus qu'ils soient les seuls aptes à agir en toutes matières ou pour toutes autres entreprises dans le domaine de l'arbitrage.

Les buts principaux de la Conférence sont les suivants :

1. regrouper les arbitres du Québec ;

2. promouvoir des politiques efficaces et encourager la recherche en matière de solution de conflits en relations du travail ;

3. promouvoir la dignité et l'honneur de ses membres ;

4. promouvoir la compétence et la formation de ses membres ;

5. représenter ses membres auprès du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre ou de tout autre organisme pouvant être créé et ayant juridiction sur la réglementation des conflits en relations du travail ;

6. étudier, promouvoir, protéger, développer de toute manière les intérêts économiques, sociaux et professionnels de ses membres.

Pour atteindre ces buts, la Conférence a commencé par procéder à l'adoption d'un *Code de déontologie*, qui doit gouverner la conduite professionnelle de chacun de ses membres. Ainsi, chaque membre de la Conférence a accepté de respecter les différents articles de ce *Code de déontologie*, dont vous trouverez le contenu à l'intérieur de cette publication.

Afin de voir à l'application de son *Code de déontologie*, la Conférence a créé le poste de syndic. Ainsi, toute partie qui croit sincèrement qu'un arbitre n'a pas respecté une des règles du *Code de déontologie* pourra porter plainte, *par écrit*, auprès du syndic de la Conférence, qui verra à ce que la plainte soit étudiée, le cas échéant, avec sérieux, discrétion et diligence par l'organisme approprié.

On trouvera d'ailleurs, en annexe de la présente liste, le nom du syndic et les informations nécessaires pour entrer en communication avec lui.

Depuis le début de son existence, la Conférence des arbitres du Québec a entretenu d'excellentes relations avec les autorités du ministère du Travail de même qu'avec les membres du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, dans le but de participer au processus d'amélioration du système d'arbitrage. À cette fin, la Conférence a tenu en particulier plusieurs réunions avec les membres du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, de même qu'elle a rencontré à quelques reprises le ministre du Travail pour lui faire tenir son avis sur les questions relatives au domaine de l'arbitrage. La Conférence a l'intention ferme de continuer à travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil consultatif, afin d'atteindre l'objectif fondamental qui est d'établir de meilleures relations du travail au Québec.

Lors de son congrès annuel de 1985, la C.A.Q. a adopté des changements d'importance au sujet d'éventuelles candidatures d'arbitres. Dans le but d'accroître sa crédibilité, des critères d'admissibilité plus rigides ont été mis en vigueur.

Pour devenir membre de la C.A.Q., un arbitre devra pouvoir démontrer au moins 3 ans d'expérience et avoir rendu au moins 25 sentences arbitrales en carrière et ce, dans des secteurs différents, et en vertu de nominations par les parties elles-mêmes.

Depuis sa fondation, tout nouvel arbitre accrédité par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre et nommé par le ministre du Travail du Québec pouvait devenir membre, sur demande, de la C.A.Q.; actuellement, la C.A.Q. regroupe ainsi une centaine d'arbitres agissant principalement au Québec en matière de relations du travail.

# Code de déontologie

## Chapitre I

### Qualification et responsabilités professionnelles

#### Section 1
#### Définitions

**Article 1**
Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient:

a) « arbitre »: le président d'une commission, d'un conseil ou d'un tribunal d'arbitrage, l'arbitre de griefs;

b) « conférence »: la Conférence des arbitres du Québec;

c) « code »: le *Code de déontologie de la Conférence des arbitres du Québec*;

#### Section 2
#### Qualifications générales

**Article 2**
L'honnêteté, l'intégrité, l'impartialité et une compétence générale en matière de relations du travail sont les qualités essentielles requises de tout arbitre.

**Article 3**
L'arbitre doit être disposé à décider autant en faveur d'une partie que de l'autre, sur toute question litigieuse qui lui est soumise, qu'il s'agisse d'un grief unique ou d'un ensemble de griefs.

**Article 4**
Un arbitre qui dans une de ses décisions effectue un compromis dans le but de s'assurer des nominations futures par les parties déroge à l'éthique professionnelle.

#### Section 3
#### Qualifications particulières

**Article 5**
L'arbitre doit refuser une nomination lorsqu'il constate, avant d'être nommé, qu'il s'agit d'une matière technique qui dépasse sa compétence.

**Article 6**
Lorsqu'au cours du déroulement de l'enquête, l'arbitre constate que l'objet du litige dépasse sa compétence, il peut, avec la permission des parties, soit se récuser, soit obtenir l'aide technique appropriée dont il a besoin.

### Section 4
### Sauvegarde de l'intégrité de la fonction

**Article 7**
L'arbitre doit se comporter avec dignité et maintenir l'intégrité de sa fonction.

**Article 8**
L'arbitre d'expérience doit contribuer à la formation des nouveaux arbitres, lorsqu'il en est requis par la Conférence.

**Article 9**
L'arbitre ne peut solliciter aucun mandat d'arbitrage.

**Article 10**
L'arbitre est libre d'indiquer sa qualité et ses titres sur sa papeterie de bureau ou ses cartes d'affaires.

**Article 11**
Toute note biographique d'un arbitre doit être exacte et peut comprendre toute information concernant son appartenance à des corporations professionnelles ou sociétés savantes.

## Chapitre II

## Devoirs envers les parties

### Section 1
### Respect des différents régimes d'arbitrage

**Article 12**
L'arbitre doit respecter les principes fondamentaux régissant chaque régime d'arbitrage dans lequel il exerce sa juridiction.

### Section 2
### Dénonciation des conflits d'intérêt

**Article 13**
Avant d'accepter une nomination, l'arbitre doit dénoncer aux parties tout poste qu'il détient ou qu'il a détenu à titre de conseiller, représentant, administrateur ou autre, auprès de l'employeur ou du syndicat impliqués dans le litige pour lequel sa nomination est à l'étude ou pour lequel il a été provisoirement désigné par les parties.

Il doit également dénoncer aux parties tout intérêt d'ordre pécuniaire qu'il peut avoir dans ce litige.

**Article 14**
L'arbitre qui, au cours des douze derniers mois, a agi comme procureur ou représentant d'un employeur ou d'un syndicat en matière de relations du travail doit dénoncer cet état de fait aux parties avant d'accepter une nomination à titre d'arbitre.

Un arbitre n'est toutefois pas tenu de dévoiler le nom de ses clients ou le détail de ses mandats, mais il doit indiquer d'une façon générale, à toute partie qui en fait la demande, la nature du travail ainsi effectué.

**Article 15**
L'arbitre doit également dévoiler par écrit un tel état de fait à tout organisme gouvernemental ou privé qui veut retenir ses services comme arbitre dans un système institutionnalisé d'arbitrage.

Cette condition étant réalisée, cet arbitre peut être nommé par les parties et exercer sa juridiction dans ce système d'arbitrage sans autre formalité à ce sujet.

**Article 16**
L'arbitre doit, avant d'accepter une nomination, dénoncer aux parties toute relation personnelle ou toute autre circonstance spéciale qui risque raisonnablement de mettre en doute son impartialité d'arbitre.

**Article 17**
L'arbitre qui ignorait une situation ou une circonstance spéciale, qui aurait normalement exigé de lui une dénonciation de conflit d'intérêt avant d'accepter sa nomination, doit dénoncer immédiatement aux parties cette situation ou cette circonstance spéciale, dès qu'elle lui devient connue.

**Article 18**
L'arbitre ne peut représenter un employeur ou un syndicat en matière de relations du travail ni agir à titre d'arbitre patronal ou syndical.

**Article 19**
L'arbitre a l'obligation de dénoncer aux parties tout conflit d'intérêt qu'il peut avoir.

Après une telle dénonciation, l'arbitre peut, avec le consentement des parties, accepter, poursuivre et exécuter son mandat d'arbitre.

## Section 3
## Relations personnelles avec les parties

**Article 20**
L'arbitre doit s'efforcer d'avoir les mêmes relations avec l'une et l'autre des parties.

**Article 21**
L'arbitre doit rendre accessible à chacune des parties tout document qui concerne le litige.

### Section 4
### Respect des échéances

**Article 22**
L'arbitre doit, lorsque l'audition de la preuve est terminée et qu'il a pris le litige en délibéré, rendre sa décision à l'intérieur du délai prévu par la convention collective de travail ou selon toute autre entente intervenue avec les parties.

**Article 23**
L'arbitre doit, lorsqu'il n'est pas possible pour lui de rendre sa décision dans le délai prévu, aviser immédiatement et par écrit les parties de cette situation et leur demander une extension de délai.

### Section 5
### Facturation des honoraires et déboursés

**Article 24**
L'arbitre doit respecter, lorsqu'il établit ses honoraires, les principes d'intégrité qui gouvernent son travail et sa fonction.

**Article 25**
L'arbitre doit, sur demande d'une partie, divulguer sa méthode de facturation des honoraires et déboursés.

**Article 26**
L'arbitre doit, sur demande écrite faite par une partie, fournir un état détaillé du temps consacré à un litige et des déboursés occasionnés par ce dernier.

## Chapitre III

## Décision de l'arbitre

**Article 27**
L'arbitre ne peut divulguer la teneur d'une décision avant de l'avoir communiquée simultanément aux parties.

**Article 28**
L'arbitre ne peut interpréter sa propre décision, sans le consentement des parties.

**Article 29**
L'arbitre ne peut participer d'aucune façon à l'exécution judiciaire d'une décision qu'il a rendue.

**Article 30**
L'arbitre a le droit d'intervenir et de défendre son intégrité professionnelle dans toute procédure mettant en cause une décision qu'il a rendue.

## Conseil d'administration
## Conférence des arbitres du Québec

**Président :**
BOLDUC, Michel

**Vice-président :**
IMBEAU, Paul

**Secrétaire :**
FERLAND, Gilles

**Conseillers :**
BERGERON, André
BERGEVIN, Michel
BOISVERT, Marc
ROUSSEAU, André

**Président sortant :**
FORTIER, François G.

## Syndic

TREMBLAY, Roland
220, rue Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec
J3B 6P4
Tél. : (514) 347-5531 (bureau)
658-4511 (Montréal)
(514) 348-2233 (résidence)

**OU**

Secrétariat
Conférence des arbitres du Québec
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 700
Montréal, (Québec)
H2Y 2Y5
Tél. : (514) 397-1552

# Membres de la Conférence des arbitres du Québec pour l'année 1986-1987

| | |
|---|---|
| ABRAMOWITZ, Mark | (514) 842-5955 |
| BÉLANGER, Laurent | (418) 656-3777 |
| BERGERON, André | (514) 277-5985 |
| BERGERON, Viateur | (819) 770-7928 |
| BERGEVIN, Michel | (514) 436-8166 |
| ligne directe de Montréal: | 430-5670 |
| BERNIER, Jean | (418) 656-7331 |
| BLAIS, Gilles | (514) 742-4123 |
| BLOUIN, Rodrigue | (418) 656-3812 |
| BOISVERT, Marc | (514) 671-1925 |
| BOLDUC, Michel | (514) 871-9266 |
| BRODY, Bernard | (514) 343-6627 |
| CARRIER, Denis | (613) 564-3267 |
| CASGRAIN, André P. | (418) 723-3302 |
| CHARTIER, Marcel | (819) 379-3355 |
| CLICHE, Nicolas | (418) 397-5295 |
| CÔTÉ, André C. | (418) 682-0212 |
| CÔTÉ, Gabriel M. | (418) 549-8150 |
| CÔTÉ, Marcel | (514) 343-4480 |
| COURNOYER, André | (514) 376-6503 |
| COURTEMANCHE, Louis B. | (514) 738-2000 |
| D'AOUST, Claude | (514) 343-7605 |
| DÉOM, André | (514) 655-3656 |
| DESCHÊNES, Jean-Paul | (418) 656-2794 |
| DESLIERRES, Jean-Paul | (514) 843-3063 |
| DIONNE, Pierre | (418) 657-3551 |
| DOUCET, René | (514) 340-1990 |
| DUBÉ, Jean-Louis | (819) 821-7530 |
| DUFRESNE, Pierre N. | (514) 667-9508 |
| DURAND, Jean-Yves | (514) 935-2294 |
| FABIEN, Claude | (514) 343-7583 |
| FERLAND, Gilles | (418) 656-3777 |
| FOISY, Claude M. | (514) 733-2460 |
| FORGET, Marcel | (514) 733-9738 |
| FORTIER, François G. | (418) 681-7804 |
| FORTIER, Guy | (514) 668-3200 |
| FRANCOEUR, François | (418) 589-5883 |
| FRUMKIN, Harvey | (514) 861-2812 |
| GAGNON, Huguette | (418) 653-1101 |
| GAGNON, Jean-Denis | (514) 343-6126 |
| GAUTHIER-MONTPLAISIR, Francine | (514) 889-2903 |
| GOSSELIN, René | (514) 273-1978 |
| GRAVEL, Marc | (514) 871-9266 |
| GRENIER, Claude | (418) 253-5957 |
| GUILBERT, Marcel | (514) 288-1067 |
| HAMELIN, François | (514) 621-3283 |

## Membres de la Conférence des arbitres du Québec pour l'année 1986-1987 (suite)

| | |
|---|---|
| IMBEAU, Paul | (514) 381-6565 |
| JASMIN, Pierre | (514) 845-1122 |
| JUTRAS, Germain | (819) 477-6321 |
| LABERGE, Jacques | (514) 347-6804 |
| LACHAPELLE, Pierre-André | (514) 731-5689 |
| LADOUCEUR, André | (514) 845-6616 |
| LAFLAMME, Gilles | (418) 656-2077 |
| LAFLAMME, Serge | (514) 849-6023 |
| LALANCETTE, Jean-Paul | (514) 672-2484 |
| LANGLOIS, Maxime | (418) 529-2596 |
| LAROCQUE, Alain | (418) 656-3895 |
| LAROUCHE, Angers | (613) 564-2358 |
| LAROUCHE, Viateur | (514) 340-1856 |
| LAURIN, Georges E. | (514) 340-1990 |
| LAUZON, Claude | (514) 347-2344 |
| LAVOIE, Jean-Marie | (819) 821-7508 |
| LEFEBVRE, Bernard | (514) 636-8119 |
| LEMIEUX, Jean-Paul | (514) 563-4161 |
| LIPPÉ, René | (514) 331-7676 |
| LUSSIER, Jean-Pierre | (514) 671-1925 |
| MARCHETERRE, Richard | (819) 567-8708 |
| MARTIN, Roger G. | (514) 340-6361 |
| MÉNARD, Jean-Guy | (418) 839-5508 |
| MICHAUD, Jean-Guy | (418) 659-2975 |
| MOALLI, Émile | (514) 661-5087 |
| MORENCY, Jean M. | (418) 668-3011 |
| MORIN, Fernand | (418) 681-4340 |
| MORIN, Marcel | (418) 248-3114 |
| PELLETIER, Gaétan | (418) 862-3565 |
| PICHER, Michel G. | (416) 483-6442 |
| PLOURDE, Adrien | (418) 548-9453 |
| RONDEAU, Claude | (418) 656-3779 |
| ROUSSEAU, André | (514) 661-6222 |
| ROY, Léonce E. | (418) 658-3261 |
| SABOURIN, Diane | (514) 629-1923 |
| SAINT-LAURENT, Jacques | (418) 849-5025 |
| SAVOIE, Réginald | (514) 343-6110 |
| SEXTON, Jean | (418) 656-2641 |
| SIMARD, Serge | (418) 542-3545 |
| SMITH, Éric M. | (514) 286-1272 |
| SYLVESTRE, André | (514) 836-6213 |
| ligne directe de Montréal: | 581-1693 |
| SYLVESTRE, Jacques | (514) 773-8444 |
| ligne directe de Montréal: | 467-9731 |
| THIBAUDEAU, André | (514) 343-4526 |
| TOUSIGNANT, Lyse | (418) 839-2125 |

## Membres de la Conférence des arbitres du Québec pour l'année 1986-1987 (fin)

| | |
|---|---|
| TREMBLAY, Jean-Yves | (418) 548-8283 |
| TREMBLAY, Robert | (418) 651-6719 |
| TREMBLAY, Roland | (514) 347-5531 |
| ligne directe de Montréal: | 658-4511 |
| TURCOTTE, Jean-Jacques | (418) 547-2108 |
| VEILLEUX, Diane | (418) 736-5277 |

# Les annexes

# Annexe A

## Les règles d'éthique applicables aux personnes dont le nom apparaît à la Liste annotée d'arbitres des griefs publiée par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

### Préambule

**1.** Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre détermine de temps à autre les règles d'éthique applicables aux personnes dont le nom apparaît à la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

**2.** Toute personne dont le nom apparaît à la *Liste annotée d'arbitres des griefs* doit s'engager par écrit à respecter les règles d'éthique que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre détermine.

Cet engagement écrit doit être produit, sur un formulaire approprié, au secrétaire du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre dans les 30 jours suivant la réception d'un avis à l'effet que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre accepte d'inscrire le nom de cette personne à la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

**3.** Pour les fins des présentes, les expression et mot qui suivent signifient :

**Arbitre**
Ce mot désigne une personne qui agit à titre d'arbitre de différends, à titre d'arbitre des griefs ou à titre d'arbitre de plaintes et dont le nom apparaît à la *Liste annotée d'arbitres des griefs* publiée par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

**Arbitre désengagé**
Cette expression désigne un arbitre qui, conformément à l'article 11, ne s'engage pas à respecter, quand il est nommé par les parties, les dispositions applicables aux arbitres des griefs et aux arbitres des plaintes contenues aux articles 12 à 17 portant sur la rémunération des arbitres.

Cet arbitre doit toutefois s'engager par écrit, conformément à l'article 2, à respecter les autres règles d'éthique que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre détermine.

### Chapitre I
### Formation

**4.** L'arbitre doit prendre toutes les mesures appropriées pour parfaire ou mettre à jour les connaissances requises pour exercer sa fonction.

L'arbitre doit suivre un stage de formation, si le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre le juge nécessaire.

## Chapitre II
## **Impartialité**

**5.** L'arbitre doit être libre de toute attache permanente ou régulière à l'égard d'un syndicat ou d'un employeur.

**6.** L'arbitre doit s'engager à ne pas agir comme assesseur, procureur ou représentant dans le domaine des relations du travail.

**7.** L'arbitre doit agir et se comporter à titre d'arbitre d'une façon impartiale et objective.

**7a.** Avant d'accepter une nomination, l'arbitre doit dénoncer aux parties tout poste qu'il détient ou qu'il a détenu à titre de conseiller, représentant, administrateur ou autre, auprès de l'employeur ou du syndicat impliqués dans le litige pour lequel sa nomination est à l'étude ou pour lequel il a été provisoirement désigné par les parties.

Il doit également dénoncer aux parties tout intérêt d'ordre pécuniaire qu'il peut avoir avec ce litige.

## Chapitre III
## **Rémunération et indemnisation**

### ***III-1. Dispositions particulières***

**8.** Tout arbitre de différends doit respecter les dispositions d'un règlement adopté par le gouvernement concernant les conditions de rémunération et d'indemnisation d'un arbitre de différends.

**8a.** Tout arbitre de plaintes qui accepte un mandat par suite d'une nomination d'office de la Commission des normes du travail doit respecter les dispositions d'un règlement adopté par le gouvernement concernant les conditions de rémunération et d'indemnisation d'un arbitre de plaintes nommé conformément à l'article 126 de la *Loi sur les normes du travail*.

### ***III-2. Dispositions applicables aux arbitres des griefs et aux arbitres de plaintes***

**9.** Tout arbitre des griefs ou de plaintes doit respecter les règles contenues aux sections 1 à 3 du présent chapitre.

*Section 1*
*Modalités d'application*

**10.** Tout arbitre qui accepte un mandat par suite d'une nomination d'office du ministre du Travail ou de la Commission de la construction du Québec s engage à respecter les dispositions de la section 2 du présent chapitre.

*Statut d'arbitre désengagé*

**11.** Le statut d'arbitre désengagé permet à un arbitre de faire des ententes particulières relatives à sa rémunération lorsqu'il est choisi et nommé du consentement des parties.

**11a.** L'arbitre désengagé accepte le fait que son nom comporte une telle mention à la liste prévue à l'article 77 du *Code du travail*.

**11b.** Un arbitre qui choisit le statut d'arbitre désengagé doit le faire savoir par écrit au secrétaire du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, dans les 30 jours suivant la réception d'un avis à l'effet que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre accepte d'inscrire son nom à la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

Le statut d'arbitre désengagé prend effet à compter de la date de publication de la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

*Section 2*
*Honoraires, indemnités et frais de voyage de l'arbitre des griefs ou de l'arbitre de plaintes*

**12.** Pour l'enquête et l'audition du grief ou de la plainte

L'arbitre des griefs ou de plaintes réclame un maximum de 80 $ l'heure pour le nombre d'heures consacrées à l'enquête et à l'audition. Toutefois, il peut réclamer un minimum de 270 $ par journée d'audition.

Cet honoraire de 80 $ l'heure comprend les frais de bureau et les frais de photocopies de l'arbitre des griefs ou de plaintes.

L'expression « enquête » comprend le temps consacré à l'audition des plaidoyers verbaux et le temps consacré à l'étude des notes écrites.

**13.** Pour le délibéré et la rédaction de la sentence

L'arbitre des griefs ou de plaintes réclame un maximum de 80 $ l'heure. Toutefois, il ne peut réclamer à cet effet des honoraires pour plus de 10 heures.

**14.** Allocation pour le temps de déplacement

Lorsque l'arbitre des griefs ou des plaintes doit se déplacer à l'extérieur d'un rayon de 80 kilomètres de sa place d'affaires, il réclame à titre de compensation une rémunération équivalente à 80 $ l'heure pendant le temps de transport. Toutefois, quel que soit le moyen de transport utilisé, le temps de transport compensable ne doit pas excéder le temps de transport obtenu par le moyen de transport le plus rapide.

**15.** Frais de voyage et de location de salles

L'arbitre des griefs ou de plaintes réclame les frais réels de logement dans un établissement hôtelier, les frais réels de repas, les frais réels de transport et les frais de location de salles qu'il a encourus pour la tenue de l'enquête, de l'audition et du délibéré.

**16.** Frais inhérents à l'arbitrage et règlement d'un grief ou d'une plainte sans intervention de l'arbitre

Pour l'ensemble des actes professionnels rendus en vertu du présent article, l'arbitre des griefs ou de plaintes ne peut réclamer des honoraires pour plus de 2 heures.

L'arbitre des griefs ou de plaintes réclame un maximum de 80 $ l'heure pour les frais inhérents à l'arbitrage, à savoir : ouverture du dossier, conversations téléphoniques avec les parties et leurs procureurs, réservation de salles, convocation des parties et de leurs témoins, correspondance, dépôt de la sentence arbitrale et du formulaire de renseignements, fermeture du dossier, conservation du dossier pendant 2 ans.

Si l'arbitre est informé par écrit du règlement total ou partiel ou du désistement d'un grief ou d'une plainte dont il a été saisi, il en donne acte et dépose sa sentence conformément à l'article 101.6 du *Code du travail*.

Pour prendre acte du règlement total ou partiel ou du désistement d'un grief ou d'une plainte et pour le dépôt de sa sentence, l'arbitre réclame un maximum de 80 $ l'heure.

Si l'arbitre est informé verbalement du règlement total ou partiel ou du désistement d'un grief dont il a été saisi et qu'on ne lui demande pas d'en prendre acte, il ne peut réclamer aucun honoraire ni frais autres que ceux prévus aux articles 12, 14, 15, 16 et 17.

**17.** Annulation d'une enquête ou remise d'une enquête ou d'une audition

L'arbitre réclame un maximum de 300 $ lorsque ses services ont été requis pour agir comme arbitre des griefs ou de plaintes et que l'une ou l'autre des conditions suivantes survient :

i) la date de l'enquête ou de l'audition du grief a été fixée de concert par l'arbitre et les parties ou leurs procureurs et cette enquête ou audition est annulée moins de 30 jours avant la date où elle devait avoir lieu ;

ii) la date de l'enquête ou de l'audition du grief a été fixée de concert par l'arbitre et les parties ou leurs procureurs et cette enquête ou audition est remise moins de 30 jours avant la date où elle devait avoir lieu.

Dans le cas de l'annulation d'une enquête, cette compensation de 300 $ inclut les frais inhérents au sens de l'article 16 que l'arbitre a pu encourir à l'égard de ce grief, ainsi que le temps que l'arbitre a pu consacrer au traitement de ce grief.

*Section 3*
*Compte d'honoraires*

**18.** Présentation du compte d'honoraires

Tout arbitre des griefs ou de plaintes doit soumettre aux parties, en même temps que sa sentence, un compte d'honoraires. Ce compte doit être ventilé et fournir, le cas échéant, les renseignements suivants :

- nom de l'employeur et du syndicat ;
- nature du (des) grief(s) ;
- nom du (des) plaignant(s) ;
- date(s) de l'enquête et de l'audition et nombre d'heures correspondantes ;
- date(s) du délibéré et de la rédaction et nombre d'heures réclamées ;
- date(s) du (des) déplacement(s) et temps consacré au transport ;

- date(s) et endroit(s) du (des) voyage(s);
- frais réclamés pour le logement, les repas et le transport;
- compensation réclamée pour l'annulation ou la remise d'une audition.

## Chapitre IV
## **Décision arbitrale**

**19.** L'arbitre doit respecter les lois et règlements qui le régissent ou qui sont la source de ses mandats.

## Chapitre V
## **Disponibilité**

**20.** L'arbitre doit accepter d'agir comme arbitre à la demande du ministre du Travail ou à la demande de la Commission des normes du travail.

**21.** L'arbitre doit également se rendre disponible pour agir comme arbitre à la demande des parties.

**22.** L'arbitre doit rendre et déposer un minimum de 5 décisions arbitrales par année, que ce soit à titre d'arbitre de différends ou de griefs en vertu du *Code du travail*, ou à titre d'arbitre de plaintes en vertu de la *Loi sur les normes du travail* ou de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

**23.** Le non-respect des règles contenues aux articles 20 à 22 peut entraîner le retrait du nom de l'arbitre concerné de la *Liste annotée d'arbitres des griefs*, à moins qu'il puisse fournir des motifs suffisants.

**24.** L'arbitre doit prévenir immédiatement le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, lorsqu'il n'est plus en mesure d'agir pour une certaine période à titre d'arbitre. Cet empêchement peut alors survenir parce que l'arbitre prend un congé sabbatique, occupe une fonction non compatible avec la fonction d'arbitre, etc. Le fait pour un arbitre de ne pas prévenir le C.C.T.M. pourrait, dans certaines circonstances, entraîner sa radiation de la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

## Chapitre VI
## **Application des règles d'éthique et règlement des plaintes concernant les comptes**

**25.** Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre reçoit les plaintes portées contre des arbitres, alléguant qu'ils ne respectent pas une ou des règles d'éthique contenues aux présentes.

**26.** Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre constitue un comité composé d'un représentant patronal, d'un représentant syndical et d'un représentant de la Conférence des arbitres du Québec.

Le comité étudie les plaintes portées contre des arbitres et fait rapport de ses constatations et recommandations au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

L'arbitre concerné doit fournir au comité tous les renseignements dont il a besoin pour procéder à l'étude de la plainte.

L'arbitre concerné a toujours le droit d'être entendu par le comité avant que le comité transmette sa recommandation au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Dans l'éventualité où l'arbitre concerné demande au comité d'être entendu, le comité doit également permettre au plaignant, s'il le désire, d'être entendu.

**27.** Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre peut, après avoir pris connaissance des recommandations du comité constitué en vertu de l'article 26 des présentes, en venir à la conclusion qu'une plainte portée contre un arbitre est fondée.

Dès qu'il en vient à la conclusion qu'une plainte est fondée, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre en informe l'arbitre mis en cause ainsi que le plaignant. Il informe également le syndicat et l'employeur concernés, le cas échéant.

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre peut alors faire toute recommandation appropriée pour corriger la situation. Le Conseil peut également radier le nom de l'arbitre mis en cause de la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

# Annexe B

## Statistiques concernant l'arbitrage des griefs

En utilisant le fichier du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, le C.C.T.M. a dressé une série de tableaux statistiques sur l'arbitrage des griefs en 1985-1986.

On pourra se procurer ces documents pour la période 1985-1986 en s'adressant à la permanence du C.C.T.M. (514-873-2880). Ces tableaux portent sur les questions suivantes :

- les délais moyens dans lesquels se rendent les sentences arbitrales ;
- la répartition des sentences selon qu'elles sont déposées avec ou sans formulaire ;
- la répartition des sentences par région ou par secteur économique ;
- la répartition des sentences selon le sort du grief ou celui des objections préliminaires ;
- la répartition des sentences selon le mode de nomination de l'arbitre ;
- la répartition des griefs soumis à l'arbitrage selon qu'ils aboutissent à des règlements, à des sentences rendues par un arbitre ou un tribunal à trois ;
- la répartition des griefs entre les arbitres.
- la répartition des sentences selon l'allégeance syndicale ou le secteur économique.

## L'arbitrage en 1985-1986 : les faits saillants

1. Au cours de l'année 1985-1986, 4 478 dossiers ont été soumis à l'arbitrage, soit 117 cas de moins qu'en 1984-1985, où il y avait eu 4 595 cas.

2. Durant la période visée, on compte 2 652 décisions sur le fond, soit 235 sentences de moins que l'année précédente, où il y en avait eu 2 887.

3. Des règlements « hors cour » sont intervenus dans 1 826 (40,8 %) des dossiers soumis à l'arbitrage, soit une augmentation par rapport à l'année précédente où de tels règlements étaient intervenus dans 1 708 (37,2 %) des dossiers.

4. Les arbitres uniques ont rendu 82,5 % de l'ensemble des décisions.

   À peine 6 % des sentences ont été rendues par des arbitres qui n'étaient pas inscrits à la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

5. Les tribunaux d'arbitrage, qui ont rendu 17,5 % de l'ensemble des décisions, ont été unanimes dans 43,2 % de ces cas.

6. En 1985-1986, les arbitres choisis par les parties ont rendu 47,4 % des décisions ; ceux désignés à la convention collective, 11,8 % des décisions ; ceux désignés par le ministre, 18 % des décisions.

Fait à noter, on constate une diminution importante du nombre (de 664 à 477) et du pourcentage (de 23 % à 18 %) de décisions rendues par des arbitres désignés par le ministre.

7. Quant au sort réservé aux griefs, ces derniers ont été rejetés dans 59,1 % des cas, maintenus dans 33,2 % des cas et la demande a été modifiée dans 7,7 % des cas.

   Sur le total des griefs maintenus (880), 55 % provenaient du secteur privé et 44,4 % du secteur public.

8. Il y a eu des objections préliminaires dans 8,8 % des dossiers : ces objections ont disposé des griefs dans 2,4 % des cas et ont été rejetées dans 2,7 % des cas.

9. En 1985-1986, 79,2 % des décisions ont été déposées avec formulaire.

10. Si l'on considère l'ensemble des arbitres, 36,6 % d'entre eux ont rendu plus de 52 % du total des décisions alors que 55,2 % des arbitres n'ont rendu que 17,6 % des décisions.

11. Une amélioration des délais moyens de l'audition à la décision est à noter : le délai est passé de 71,1 jours à 68,1 jours.

    Dans le secteur privé, le délai moyen de l'audition à la décision est de 54,2 jours alors que, dans le secteur public, il est de 88,9 jours

| | **Jours** |
|---|---|
| Nomination à audition | 128,2 |
| Audition | 1,26 |
| Audition à décision | 68,1 |
| Nomination à décision | 206,5 |
| Décision à dépôt | 17,0 |

12. En 1985-1986, les décisions arbitrales se répartissent comme suit :

| | **Total des décisions** | | **Par arbitre unique** | |
|---|---|---|---|---|
| Primaire | 65 | (2,4 %) | 54 | (83,1 %) |
| Secondaire | 740 | (27,9 %) | 704 | (95,1 %) |
| Tertiaire (moins Éducation, Affaires sociales et Administration publique) | 633 | (23,8 %) | 617 | (97,5 %) |
| Éducation | 449 | (16,9 %) | 221 | (49,2 %) |
| Santé et Affaires sociales | 473 | (17,8 %) | 301 | (63,6 %) |
| Administration publique | 287 | (10,8 %) | 287 | (100,0 %) |
| Autres | 7 | | 6 | (85,7 %) |
| **Total** | **2 654** | **(100 %)** | **2 190** | **(82,5 %)** |

Graphique 1

**Délais moyens**
**Nomination à décision**

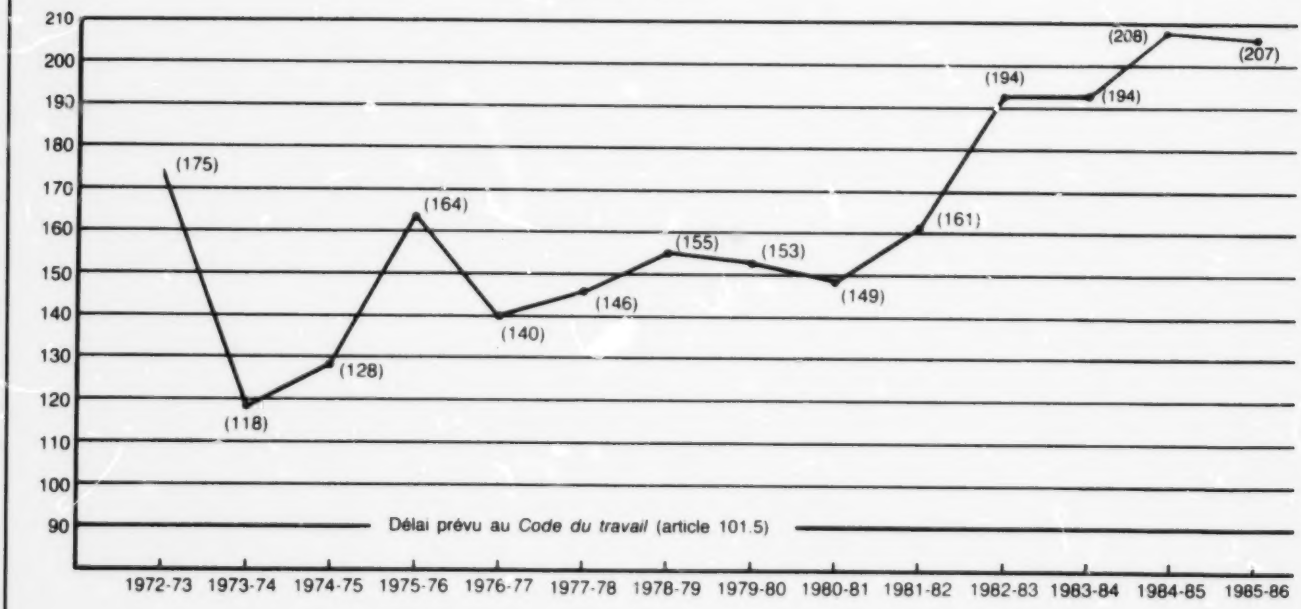

Graphique 2

**Délais moyens**
**Audition à décision**

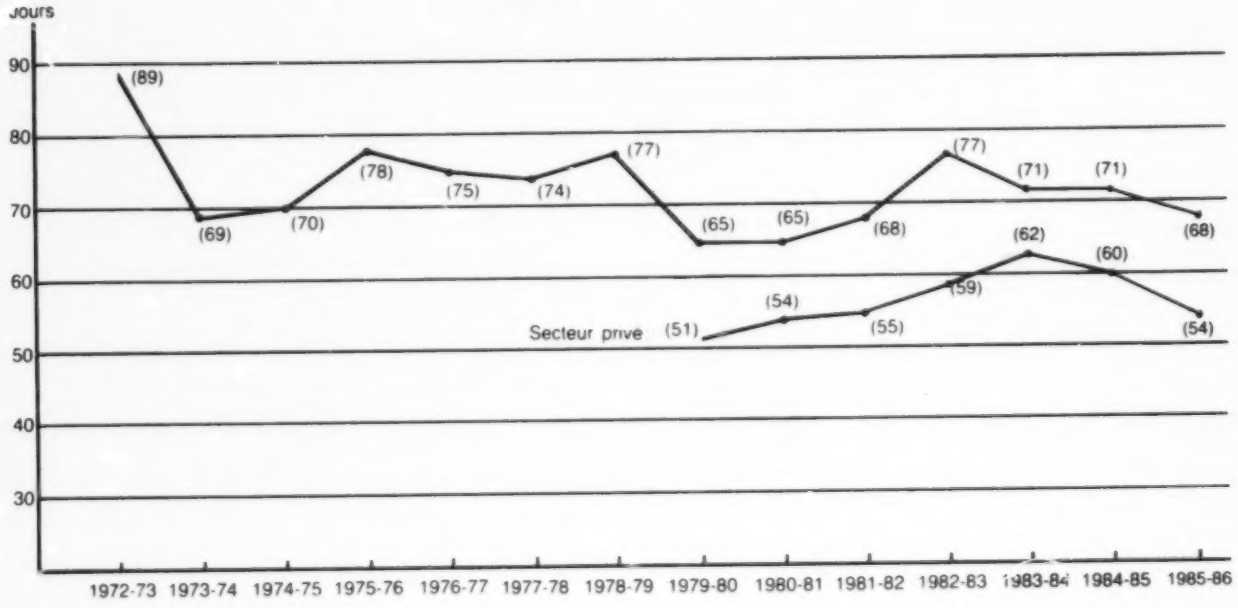

# Annexe C

## Règlement sur la rémunération des arbitres de différend et de grief*

(Décret 1621-82, G.O. 21 juillet 1982, modifié par le décret 1696-84, G.O. 1er août 1984)

**1.** (Abrogé par le Décret 1696-84, a. 2.)

**2.** Les honoraires pour les séances sont de 60 $ l'heure.
(Décret 1696-84, a. 3.)

**3.** Pour le délibéré et la rédaction de la sentence, des honoraires tels qu'établis à l'article 2 payables à l'arbitre de différend pour un maximum de 20 heures et à l'arbitre de grief pour un maximum de 10 heures.

Sur demande, le ministre peut, compte tenu de la complexité particulière d'un dossier, payer à un arbitre de différend des honoraires supplémentaires pour une durée maximale de 20 heures.
(Décret 1696-84, a. 4.)

**4.** Les frais de voyage de l'arbitre de grief nommé conformément à l'article 126 de la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1) et de l'arbitre de différend sont remboursés conformément à la directive 7-74 du Conseil du trésor concernant les frais de voyage du personnel engagé à honoraires.
(Décret 1696-84, a. 5.)

**5.** Une allocation de déplacement est en outre accordée aux arbitres de différend et de grief pour un trajet excédant 80 km, à l'aller et au retour, occasionné par l'exercice de leurs fonctions.

Cette allocation est basée sur les taux établis à l'article 2 et correspond au temps requis pour le trajet si l'arbitre avait utilisé le moyen de transport le plus rapide.
(Décret 1696-84, a. 6.)

**6.** Les frais de voyage de l'arbitre de grief qui n'est pas nommé conformément à l'article 126 de la *Loi sur les normes du travail* sont établis par entente entre les parties et l'arbitre.
(Décret 1696-84, a. 7.)

**7.** Les honoraires, les frais et les allocations de l'arbitre de différend sont assumés par le ministre du Travail.
(Décret 1696-84, a. 8.)

---

* Le titre de ce règlement a été modifié par l'article 1 du Décret 1696-84 (G.O. 1er août 1984).

**8.** Sauf disposition contraire à la convention collective, les parties assument conjointement et à parts égales le paiement des honoraires, des frais et des allocations de l'arbitre de grief.

(Décret 1696-84, a. 9.)

**9.** Le présent règlement remplace le *Règlement sur la rémunération des membres de conseils d'arbitrage et des membres de tribunaux d'arbitrage et l'endroit des séances suivant le Code du travail* (R.R.Q., 1981, c. C-27, r. 4.)

**10.** Le présent règlement entre en vigueur le 21 juillet 1982.

# Annexe D

## Règlement sur le dépôt d'une sentence arbitrale et les renseignements relatifs à la durée des étapes de la procédure suivie pour l'arbitrage

**Code du travail (R.R.Q., 1981, c. C-27, r. 2)**

### Section I
### Dépôt d'une sentence arbitrale

**1.** Le greffier du Bureau du commissaire général du travail transmet à l'arbitre de différend ou à l'arbitre de grief, selon le cas, une attestation indiquant la date de réception d'une sentence arbitrale déposée selon les articles 89 et 101.6 du *Code du travail* (L.R.Q., c. C-27). Une attestation semblable peut être transmise à tout intéressé qui en fait la demande par écrit.

### Section II
### Renseignements que doit fournir l'arbitre de grief

**2.** L'arbitre de grief doit, en même temps qu'il dépose une sentence arbitrale suivant l'article 101.6 du *Code du travail*, faire une déclaration écrite conformément à l'article 3.

**3.** La déclaration visée à l'article 2 doit contenir les mentions suivantes:

a) le nom et l'adresse de l'arbitre de grief et, s'il y a lieu, de ses assesseurs;

b) le mode et la date de nomination de l'arbitre de grief;

c) la mention de l'article du *Code du travail* en vertu duquel l'arbitre de grief est intervenu;

d) la nature du grief et la date où il a été déposé;

e) les noms et adresses de l'association de salariés et de l'employeur;

f) le secteur dans lequel l'entreprise exerce son activité;

g) la date du règlement ou du désistement du grief et la date du constat par l'arbitre de grief de ce règlement ou désistement avant le début de l'enquête;

h) les dates d'audition;

i) la date de réception des mémoires des parties, le cas échéant;

j) la date des séances de délibéré, si l'arbitre de grief est assisté d'un assesseur ou deux;

k) la date où la sentence a été rendue;

l) la date d'expédition de la sentence aux fins de dépôt.

---

Références:
Arrêté en conseil numéro 1868-78, publié à la *Gazette officielle du Québec* du 28 juin 1978.
Décret 493-85 du 13 mars 1985, publié à la *Gazette officielle du Québec* du 27 mars 1985.

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
**Bureau du commissaire général du travail**

**DÉPÔT D'UNE SENTENCE ARBITRALE**

Renseignements fournis par l'arbitre de grief

## NOMINATION

Nom et adresse de l'arbitre de grief et des assesseurs

| | Nom | Adresse |
|---|---|---|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |

Mode de nomination de l'arbitre : 1 - Les parties 2 - Le ministre du travail 3 - La convention collective

Date à laquelle ce grief m'a été référé _____

## EXPLICATIONS SUR LE GRIEF

En vertu de quel article du Code du travail êtes-vous intervenu ?

47.5 ☐ 100 ☐ 100.10 ☐

Nature du grief _____

_____

Date de présentation du grief _____

Nom de l'association de salariés _____

Adresse _____

Nom de l'employeur _____

Adresse _____

Branche d'activité de l'entreprise _____

## RÈGLEMENT SANS INTERVENTION

Date du règlement ou du désistement du grief avant le début de l'enquête _____

Date du constat par l'arbitre de grief dudit règlement ou désistement _____

## INSTRUCTION DU GRIEF

Dates d'audition _____ _____ _____ _____ _____

Date de réception des mémoires des parties, le cas échéant

Partie patronale _____ Partie syndicale _____

Dates des séances de délibéré s'il s'agit d'un tribunal d'arbitrage composé de trois membres

1 - _____ 2 - _____ 3 - _____

Date à laquelle la sentence a été rendue _____

Date d'expédition de la sentence aux fins de dépôt _____

Signature de l'arbitre de grief : _____

Ce formulaire doit être déposé au Bureau du commissaire général du travail en même temps que la sentence arbitrale. (A. 101.6 du *Code du travail*)

Note : On peut obtenir le présent formulaire en s'adressant au : Service de l'arbitrage
Ministère du Travail
425, rue Saint-Amable, 2e étage
Québec, Québec G1R 4Z1

# Annexe E

## Les dispositions législatives en vertu desquelles un tiers peut être appelé à intervenir comme arbitre

***Code du travail***

1. Arbitrage des différends (règle générale)
   *article 77*

2. Arbitrage des différends (première convention collective)
   *articles 93.4 et 93.9*

3. Arbitrage des différends (policiers et pompiers)
   *articles 94 et 96*

4. Arbitrage des différends (policiers et pompiers — mésentente autre qu'un différend ou un grief)
   *articles 98, 94 et 96*

5. Arbitrage des griefs (règle générale)
   *article 100*

6. Arbitrage des griefs (égalité de traitement par l'association accréditée)
   *articles 47.5 et 100*

7. Arbitrage des griefs (maintien des conditions de travail)
   *articles 100.10 et 100*

8. Arbitrage des griefs (non-rappel au travail d'un salarié qui a fait grève ou qui a été lock-outé)
   *articles 110.1 et 100*

***Charte de la langue française***

1. Arbitrage des griefs (congédiement, mise à pied, rétrogradation ou déplacement)
   *articles 45 et 47*

***Loi sur l'instruction publique***

1. Arbitrage des griefs (résiliation de l'engagement d'une personne occupant une fonction pédagogique ou éducative)
   *article 190 et article 100 du Code du travail*

2. Arbitrage des griefs (non-rengagement d'une personne occupant une fonction pédagogique ou éducative pour l'année suivante)
   *article 208 et article 100 du Code du travail*

***Loi sur les normes du travail***

1. Arbitrage des plaintes (congédiement sans cause juste et suffisante)
   *article 126 et article 77 du Code du travail*

***Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec***

1. Arbitrage des griefs (rémunération, heures de travail, congés, vacances, régime de retraite)
   *article 14 et article 77 du Code du travail*

***Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction***

1. Arbitrage des griefs (règle générale)
   *article 62*

2. Arbitrage des plaintes (liberté syndicale)
   *article 105*

***Loi sur la santé et la sécurité du travail***

1. Arbitrage des griefs (mise à pied, congédiement, suspension, déplacement, mesure discriminatoire ou disciplinaire)
   *article 232*

# Annexe F

## Règlement sur la rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte dans l'industrie de la construction

(Décret 1205-83, G.O. 29 juin 1983)

**1.** Le présent règlement s'applique à un arbitre de grief ou de plainte nommé conformément à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q., chap. R-20).

**2.** Les honoraires d'un arbitre de grief ou de plainte pour les séances sont de 60 $ l'heure.

**3.** Pour le délibéré et la rédaction de la sentence, des honoraires tels qu'établis à l'article 2 sont payables à un arbitre de grief ou de plainte pour un maximum de 10 heures.

**4.** Une allocation de déplacement est en outre accordée à l'arbitre de grief ou de plainte pour un trajet excédant 80 km, à l'aller et au retour, occasionné par l'exercice de ses fonctions. Cette allocation est basée sur les taux établis à l'article 2 et correspond au temps requis pour le trajet si le membre avait utilisé le moyen de transport le plus rapide.

**5.** Les frais de voyage de l'arbitre de grief ou de plainte sont établis par entente entre les parties et l'arbitre.

**6.** Les parties assument conjointement et à parts égales le paiement des honoraires, des frais et des allocations de l'arbitre de grief ou de plainte.

**7.** L'arbitre de grief ou de plainte doit transmettre au Bureau du commissaire général du travail nommé en vertu du *Code du travail* (L.R.Q., chap. C-27), une copie de sa décision.

**8.** Le présent règlement remplace le *Règlement sur la rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte suivant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (R.R.Q., 1981, chap. R-20, r. 15).

**9.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.